

**Maiko Tayna Kahuzi-Biega Landscape  
Means of Verification Number 2  
Kahuzi-Biega National Park  
For Annual Report 2008**

*The Consortium to Lead Natural Resource Management  
in the Maiko Tayna Kahuzi-Biega Landscape  
for the Congo Basin Forest Partnership*



Submitted January 15, 2009  
by  
Bisidi Yalalo, WWF



Parc National de Kahuzi-Biega.

## **Contents**

Appendix A : Strategic Document for Kahuzi-Biega National Park Planning Process

Appendix B : Current Draft of Management Plan for Maiko National Park

**Maiko Tayna Kahuzi-Biega Landscape  
Means of Verification Number 2**

**APPENDIX A  
STRATEGIC DOCUMENT**

**Kahuzi-Biega National Park  
For Annual Report 2008**

Submitted January 15, 2009  
by

Bisidi Yalalo, WWF

Parc National de Kahuzi-Biega.



# **PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA**

CARPE Strategy Document

December, 2008

Parc National de Kahuzi-Biega.

## **MISE A JOUR : DECEMBRE 2008.**

**Le Plan Stratégique pour la conservation du Parc National de Kahuzi Biega (PNKB) , y compris le développement du Plan de Gestion du PNKB a été développé et adopté par le forum de travail tenu en juin 2005 à Bukavu et actualisé en Décembre 2008 et constitue un ensemble de lignes directrices devant piloter les activités de développement, la conception et de la mise en œuvre du plan de gestion pour le PNKB.**

### **LISTE DES ACRONYMES**

ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature  
PNKB : Parc National de Kahuzi Biega  
PBF/PNKB: Programme Biodiversité Forêt / Parc National de Kahuzi Biega  
WCS : Wildlife Conservation Society  
WWF : Fonds Mondial pour la Nature

## **INTRODUCTION**

Il y a plus d'années passées, le PNKB est devenu un des sites d'intérêt national, régional et aussi bien international. Depuis 2002, l'ICCN et ses partenaires ont songé à renforcer et harmoniser la gestion et la coordination des activités dans les différents sites gérés par l'ICCN en République Démocratique du Congo (RDC). Ainsi seront mise en place au niveau national la structure de coordination de la conservation au Congo (CoCoCongo) et au niveau de site la structure de commission de coordination de site (Site). Ce document de plan stratégique est le résultat du processus de planification conjointe à travers le CoCoSi et décrit brièvement ici des stratégies pour les différentes actions de gestion.

## **DEVELOPPEMENT DU DOCUMENT DU PLAN STRATEGIQUE**

Avec l'appui financier des partenaires de l'ICCN au niveau du Parc National de Kahuzi Biega (PNKB), des sessions de travail ont été organisées et permis le développement d'un plan stratégique pour le PNKB

## **LE PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA (PNKB)**

### **Biodiversité du PNKB**

*Priorité du site pour la conservation*

## Parc National de Kahuzi-Biega.

Le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), couvrant 6000 km<sup>2</sup>, est divisé entre un secteur de haute altitude et un secteur de basse altitude, les deux séparés par un couloir ou corridor écologique. (FIGURE 1). Le PNKB a été créé en 1970 avec la protection du secteur d'haute altitude (qui était auparavant, une réserve de gorilles.). En 1975, le secteur de basse altitude ainsi que le corridor ont été ajoutés pour arriver à la configuration actuelle.

Le secteur de haute altitude avait une population de gorilles de plus de 250 en 1996, avant le début de conflit au pays, et maintenant cette population est estimée entre 170 et 200. Quelques familles de ces gorilles sont habituées à la présence humaine. Les visites touristiques sont toujours une des sources de revenu du site.

La population des gorilles dans le secteur de basse altitude était estimée à peu près 6700 avant le conflit, une des plus importantes populations globalement de cette sous-espèce. Une importante faune de grands mammifères, comprenant l'éléphant, les ongulés, et les primates entre autre était aussi reconnue pour le site avant la guerre.

Le PNKB était instauré comme site de patrimoine mondial en 1980 pour raison de ces valeurs comme site naturel

### *Menaces de la biodiversité*

C'est clair que le Parc National de Kahuzi Biega a beaucoup souffert de nombreuses guerres civiles et de l'insécurité depuis 1996. Parmi les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la biodiversité du parc, nous pouvons citer : le braconnage, la déforestation, l'empiétement des terres du parc par l'agriculture, l'installation des fermiers et l'exploitation des minerais à l'intérieur du parc. L'ICCN n'a pas à présent des moyens nécessaires pour stopper l'entrée de gens dans le parc et peut être il les en aura dans les jours à venir. Il y a un besoin de travailler avec les autorités locales, militaires et les leaders de communautés pour créer quelques solutions mutuelles acceptables pour la gestion du parc et ses environs.

## **POURQUOI DEVELOPPER UN PLAN STRATEGIQUE?**

A cause de sa biodiversité unique, le PNKB attire un grand intérêt des organisations gouvernementales et de conservation. Présentement il y a beaucoup des partenaires à côté de l'ICCN pour garantir la protection de ce site, et parmi les organisations présentes sur terrain, il y a la coopération technique allemande (GTZ), le fonds mondial pour la nature (le WWF) et le WCS.

Le besoin non seulement de coordonner les activités mais aussi beaucoup plus de planifier stratégiquement. La situation idéale de viser d'avoir un plan stratégique développé et partagé par tous les acteurs au niveau du site, avec des responsabilités bien identifiées. Un tel plan a besoin d'être basé sur des objectifs de conservation et une bonne compréhension scientifique.

Il y a de nombreuses voies pour avoir le développement d'un plan stratégique. Le travail en consensus demeure la meilleure.

### I. Identify and Define Roles of Planning Team

Task	Roles	Responsible person
Rôles et responsabilités dans le processus de planification de l' AP	-ICCN est Leader dans la planification au niveau du macrozone du PNKB -WWF est Leader dans la planification et des activités de CARPE au PNKB -La GTZ est la coopération technique Allemande en appui aux activités du PNKB.	Chef de site, Radar Birhashwira  Bisidi Yalolo  Sylvie Ouellett
Rôles des ONGs non –Leaders et autres intervenants gouvernementaux clairement définis	Comité de Coordination de Site (CoCoSi) et la DG/ICCN	ADG, Cosmas WILUNGULA.

<b>II. Information/Data Gathering</b>				
<b>Data types</b>	<b>Data available</b>	<b>Data collection needs</b>	<b>Strategy to collect data</b>	<b>Timeline/MOV</b>
<p><b>Physical</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les limites de l'AP sont clairement définies</li> <li>-le réseau hydrographique est bien connu</li> <li>-les images satellitaires sont bien rassemblées et interprétées de tout le PNKB</li> <li>-les concessions d'extraction autour du PNKB sont identifiées</li> <li>-la carte végétale et socioéconomique actualisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L'ordonnance-loi et l'énoncé des limites portant création du PNKB de 1975 existe</li> <li>- la carte du réseau hydrographique existe</li> <li>-les images satellitaires récentes existent couvrant tout le PNKB</li> <li>-quelques concessions autour du PNKB vers la partie de la haute altitude du PNKB sont connues et cartographiées</li> <li>-la carte actualisée du PNKB avec la description de la végétation et des villages dans et autour de l'AP est entrain d'être finalisée en Belgique</li> </ul>	<p>Bien documenter les limites du PNKB dans le secteur de la basse altitude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les patrouilles dans tous les secteurs</li> <li>- Envoyer des équipes des Chercheurs et staffs pour documenter l'état des limites dans le secteur de la basse altitude.</li> </ul>	<p>2009-2011</p> <p>Rapports des missions et des patrouilles et les cartes.</p>
<p><b>Ecological</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources biologiques –clés disponibles</li> <li>- Corridor écologique</li> <li>-Etudes des plantes envahissantes</li> </ul>	<p>Les listes de la faune et la flore disponibles</p> <p>Les résultats des inventaires du PNKB disponibles pour la haute et une partie de la basse altitude disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Actualiser les listes des grands mammifères du PNKB</li> <li>-Effectuer les inventaires systématiques des amphibiens, des poissons des rivières du PNKB,</li> <li>- actualiser la liste des plantes du PNKB surtout dans la partie de la basse altitude</li> <li>-Etudier les méthodes de lutte des plantes envahissantes du PNKB (cas du <i>Serichostachys scandens</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les inventaires biologiques systématiques dans la partie de la basse altitude</li> <li>- Organiser un inventaire biologique dans la partie du couloir écologique de Nindja pour s'assurer du rôle qu'il continue à</li> </ul>	<p>2009-2011</p> <p>Rapports des inventaires biologiques et le rapport</p>



Parc National de Kahuzi-Biega.

		-Evaluer le rôle actuel du corridor écologique de Nindja.	jouer dans l'échange de la partie haute et basse altitude du PNKB.	
<p><b>Socio-economic</b></p> <p>-Identifier les villages, les centres économiques et administratifs, les routes, les infrastructures sociales et économiques des populations dans et autour du PNKB.</p> <p>Identification des parties prenantes clés du PNKB</p> <p>-Identifier et cartographier les activités illégales clés opérées dans le PNKB.</p> <p>-Identifier les ressources naturelles recherchées dans le PNKB par les communautés riveraines dans le cadre de survie des ménages.</p>	<p>La carte socioéconomique complétée et actualisée par le WWF/PCKB (2008)</p> <p>La carte d'empiètement des terres du PNKB (tailles des villages et étendues empiétées à l'intérieur du PNKB)</p> <p>La liste des parties prenantes clés est disponible pour les 4 secteurs du PNKB</p> <p>Une carte présentant les carrés miniers opérationnels ou non dans le PNKB disponible</p> <p>Une ancienne liste élaborée par l'ICCN est disponible</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- continuer à documenter les villages, centres économiques, routes, l'empiètement des terres du parc, ..... dans et autour du PNKB, dans la partie de la basse altitude et le corridor écologique de Nindja.</li> <li>- Actualiser la liste des ressources naturelles recherchées dans le P NKB par les communautés riveraines.</li> </ul>	<p>Patrouilles</p> <p>Envoie sur terrain des Chercheurs Volontaires et Etudiants.</p>	<p>2009-2010</p> <p>Rapports des patrouilles,</p> <p>Rapports des missions</p> <p>Liste actualisée des ressources recherchées.</p>

<b>III. Creation of a Public Participation Strategy</b>				
<b>Task</b>	<b>Current situation</b>	<b>Needed</b>	<b>Proposed activities</b>	<b>Timeline/MOV</b>
Identifier les Parties prenantes pour élaboration du Plan de Gestion du PNKB	Une liste des parties prenantes pour tous les 4 secteurs du PNKB disponible	-----	-----	2008 La liste des parties prenantes
Identifier les parties prenantes pour informations et récoltes des points de vue pour l'élaboration du Plan de Gestion	Un atelier a été organisé pour identifier les membres de l'Unité de planification au niveau du site et faire appel à l'expertise externe.	-----	-----	2006-2008
Organiser les ateliers des parties prenantes pour le développement du Plan de Gestion dans les différents secteurs du PNKB et recueillir les inputs de ces dernières.	3 ateliers organisés ( 1 à Bukavu, 1 à Nzovu et 1 à Nyambembe)	2 ateliers à organiser	Organiser 2 ateliers restants des parties prenantes (Itebero et Haute altitude du PNKB)	1 <sup>er</sup> trimestre 2009

<b>IV. Creation of Strategy for Formal Recognition of Plan</b>				
<b>Task</b>	<b>Current situation</b>	<b>Needed</b>	<b>Proposed activities</b>	<b>Timeline/MOV</b>
Définir la stratégie de reconnaissance officielle du Plan de Gestion du PNKB	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la DG/ICCN est impliquée depuis le début du processus dans les ateliers de développement du PGG</li> <li>- l'ICCN/PNKB coordonne le développement du PGG</li> <li>- L'Assemblée provinciale est représentée dans l'Unité du PGG par le président de la commission Environnement et Ressources Naturelles</li> </ul>	<p>L'implication du ministère de tutelle au niveau national (Ministère de l'Environnement) et de la commission Environnement de l'Assemblée Nationale et du Gouverneur de la province dans le développement du PGG</p> <p>Reconnaissance officielle par l'ICCN et le ministère de tutelle (Ministère de l'Environnement).</p>	<p>Impliquer le ministère de l'Environnement au niveau tant national que provincial et l'assemblée nationale dans l'atelier des parties prenantes qui sera tenu à Bukavu.</p> <p>Mettre à disposition des Intéressés le draft du document de PGG</p>	<p>2009.</p> <p>PGG publié officiellement.</p>

<b>V. Creation of Vision and Objectives for the Macro Zone</b>				
<b>Task</b>	<b>Current situation</b>	<b>Needed</b>	<b>Proposed activities</b>	<b>Timeline/MOV</b>
Les Parties prenantes développent une vision commune du PNKB pour une longue période, définissent les objectifs du plan de gestion du PNKB.	Les ateliers de développement du PGG ont défini : -L'objectif global de conservation du PNKB est défini ; - les objectifs global et spécifiques dégagés, - les 5 programmes de gestion définis.	-----	-----	2008  Draft du PGG
Les ateliers des parties prenantes permettent de définir une vision commune du PNKB	Les points de vue ont été collectés auprès des différents intéressés pour définition de la vision et objectifs et les résultats sont encourageants.	Informé d'autres parties prenantes non encore touchées pour expliquer le développement du PGG du PNKB.	Organiser les ateliers à Itebero et la partie de la haute altitude pour expliquer et recevoir la contribution des autres intéressés	1 <sup>er</sup> trimestre 2009.

<b>VI. Identify Micro-Zones and their Associated Objectives and Guidelines</b>				
<b>Task</b>	<b>Current situation</b>	<b>Needed</b>	<b>Proposed activities</b>	<b>Timeline/MOV</b>
<p>1) Repérer les zones de l'AP qui nécessitent une protection particulière ou dont les besoins de gestion et de directives dépassent ceux qui s'appliquent à l'ensemble de l'AP.</p> <p>2) Cartographier ces micro-zones et décrire les caractéristiques des ressources qu'elles renferment.</p> <p>3) Choisir un intitulé ou un titre pour chaque micro-zone, expliquer les raisons pour lesquelles des règles de gestion différentes de celles du reste de l'AP ou des autres micro-zones sont justifiées.</p> <p>4) Définir des objectifs pour chaque micro-zone ainsi que des directives <i>pour réaliser ces objectifs</i></p>	<p>Un atelier a été organisé au mois d'Août 08 pour une explication du zonage aux membres de l'Unité du Plan de Gestion de manière globale pour une AP et les conditions désirées pour chaque micro-zone.</p> <p>Une carte du PNKB présentant des villages à l'intérieur comme à l'extérieur du PNKB a été examiné pour avoir une idée des conditions désirées pour le zonage.</p>	<p>Définir une carte du zonage du PNKB où seront placés les infrastructures des surveillances, les différentes micros- zones et leurs affectations,</p>	<p>Organiser un atelier pour définir les différentes micro-zones</p>	<p>01/2009</p>

Parc National de Kahuzi-Biega.

VII. Elaboration of Implementation Plan for Macro Zone				
Task	Current situation	Needed	Proposed activities	Timeline/MOV
<p>1) Classer par ordre de priorité les activités de gestion nécessaires, en mettant l'accent sur les points qui sont les plus pressants pour la réussite de l'AP</p> <p>2) Etablir un calendrier des activités de mise en œuvre prioritaires qui sont envisagées pendant la durée du plan de gestion (5-10 ans).</p> <p>3) Etablir un plan de travail annuel pendant la première année de mise en œuvre, en précisant les catégories d'actions spécifiques, ainsi que leurs besoins en ressources (humaines et matérielles) et quelles sont les parties responsables. Fournir un échéancier et un budget pour l'exécution du plan de travail.</p>	<p>Pas fait (attendre l'approbation du Plan).</p> <p>Les Plans opérationnels sont faits et exécutés production du PGG.</p>	<p>A travailler les plans avec toutes les parties prenantes concernées par la gestion du PNKB.</p>	<p>Organiser des ateliers de planification</p>	<p>2009-2010</p> <p>Plan opérationnel</p>

Parc National de Kahuzi-Biega.

<b>VIII. Creation of Monitoring Plan for Landscape or Macro Zone</b>				
<b>Task</b>	<b>Current situation</b>	<b>Needed</b>	<b>Proposed activities</b>	<b>Timeline/MOV</b>
<p>1) Classer par ordre de priorité les besoins de suivi, en reliant les activités de suivi aux aspects permettant de déterminer l'efficacité du plan.</p> <p>2) Compte tenu des budgets et ressources disponibles, déterminer quelles seront les activités de suivi qui seront conduites et comment.</p> <p>3) Déterminer les personnes qui seront chargées de chaque activité de suivi, établir un échéancier et un budget pour chaque activité.</p> <p>4) Expliquer comment les résultats de suivi fourniront des informations pour adapter l'orientation de la gestion du plan.</p>	Pas fait	A faire	Publication et adoption préalable du PGG.	2009-2015.

**Maiko Tayna Kahuzi-Biega Landscape  
Means of Verification Number 2**

**APPENDIX B  
Management and Land Use Plan**

**Kahuzi-Biega National Park  
For Annual Report 2008**

Submitted January 15, 2009

by

Bisidi Yalalo, WWF



**PLAN GENERAL DE GESTION DU  
PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA**

**2008-2018**

## **INTRODUCTION.**

De toutes les aires protégées en RD Congo depuis la création du premier parc, le Parc National de Virunga en 1925, aucune n'a déjà bénéficié d'un plan de gestion ou plan d'aménagement.

Une première tentative d'élaboration du Plan de Gestion date de 2000 au PNKB sous l'initiative et le financement de la GTZ. Dans une période difficile de la guerre en RD Congo et suite à l'occupation du Sud-Kivu par des groupes armés rebelles et hostiles au gouvernement central basé à Kinshasa, ce plan ne sera jamais appliqué.

Soucieux de l'améliorer, un atelier a été organisé au niveau de Bukavu en Septembre 2005 par l'ICCN (avec l'appui financier du projet WWF/PCKB) dans le but d'évaluer les forces, faiblesses, les lacunes et opportunités de ce document du Plan de Gestion existant. Les participants à cet atelier, se sont accordés que le document en question n'était pas un réel Plan Gestion (PG) car n'ayant pas bénéficié de tous les processus établis pour le développement d'un PGG.

Depuis Septembre 2006, la direction générale (DG) de l'ICCN décide de doter chaque site d'Aires Protégées sous sa direction, un PG basé sur un modèle unique proposé par la Direction Générale en concertation avec les partenaires actifs au niveau des sites.

Le présent plan de gestion est donc la révision du premier document adapté au contexte actuel du Parc et au canevas général de l'ICCN. C'est un outil de référence pour les programmes et les activités qui seront développés au cours des dix prochaines années. Il servira de base commune pour l'ensemble des parties prenantes et des acteurs impliqués par la gestion du parc.

Ce document comprend les parties suivantes :

- L'introduction qui focalise sur des caractéristiques clés de l'AP qui contribuent aux raisons de sa création. Présentation et description d'une aire protégée : décrit le contexte du Parc National de Kahuzi Biega, en dressant la liste des caractéristiques physiques, écologiques et socio-économiques, en présentant le cadre légal, et en analysant les différents problèmes auxquels est confronté le PNKB
- Aspect juridique : la politique globale de gestion des ressources naturelles en RDC et l'analyse des régimes fonciers étatique et traditionnel dans les terroirs riverains du PNKB.
- Objectif de gestion :
- Schéma de zonage: présente les critères de zonages et le cadre géographique dans lequel les programmes de gestion prendront place.
- Programmes de gestion : pour chaque grand thème de gestion, cette section décrit les objectifs et les stratégies à développer au cours de la période couverte par ce plan. Cette partie descriptive représente le « cœur » du PGG et propose les principales orientations qui permettront de réaliser les objectifs généraux définis dans le plan.
- Plan de financement :
- Annexes techniques :

### **PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DU PNKB.**

L'unité de planification de Plan de Gestion Générale en sigle « UPG » du PNKB a été mis en place en 2006 qui a marquée le début du processus de planification. Ce groupe multidisciplinaire est composé de toutes les parties prenantes des cadres de l'ICCN et de ses partenaires actifs sur terrain en l'occurrence de la GTZ, WWF et autres, des Professeurs d'Universités de la place et de certains Chercheurs des Institutions nationales des recherches basées au Sud-Kivu ; les Représentants des populations locales du PNKB pour coordonner la production du PGG et de piloter l'ensemble du processus.

Cette étape a été précédée et suivie par une période intense de collecte de données et informations, la disponibilisation des données SIG (y compris la production des cartes illustrant des informations sur la topographie, les rivières, la distribution animale et végétale, les menaces, les

infrastructures, et les différentes activités réalisées), l'analyse de la gestion du Parc, les informations sur les recherches ainsi que les résultats des consultations avec des différentes parties prenantes qui ont conduit à la production des rapports ressources de base. Outre, ceci a permis d'avoir des informations générales et l'état de connaissance sur PNKB qui est élément important dans l'élaboration du PGG

En Avril et Août 2007, deux ateliers ont été organisés à Bukavu pour l'élaboration du Plan de Gestion du PNKB pour définir les objectifs du PNKB, les objectifs du Plan de gestion et le cadre logique ont été définis avec la contribution des Partenaires WWF et la GTZ.

C'est à l'issue de cet atelier que le document du PGG élaboré avec l'appui de la GTZ a été jugé utile pour la partie monographique de l'actuel PGG.

Cet atelier de grande valeur a réuni non seulement les techniciens de l'ICCN et de ses partenaires mais a aussi fait appel à des éminents chercheurs des institutions universitaires et centres de Recherches et techniciens de certaines ONGS de développement et l'assistance des juristes sous la facilitation d'un expert international PhD Kasisi Bagula Robert en présence de l'autorité provinciale et Chefs coutumiers et Notables environnant le PNKB pour le lancement officiel des travaux d'élaboration du Plan de Gestion du PNKB.

## **II. PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PNKB**

### **2.1 Présentation**

Le Parc National de Kahuzi-Biega est situé en Afrique centrale, à l'Est de la République Démocratique du Congo sur le versant occidental des montagnes au Sud-Ouest du Lac Kivu. Son altitude varie entre 600m et 3308m.

Le PNKB est localisé entre 1°36' - 2°37' de latitude Sud et 27°33' – 28°46' de longitude Est.

Le Parc National de Kahuzi Biega (PNKB) fut institué en 1970 en vue de préserver les gorilles de plaines orientales (*Gorilla beringei graueri*). Il couvre une superficie de 6000 Km<sup>2</sup> et protège une forêt ombrophile de montagne dans une des régions la plus densément peuplée du pays, le Sud –Kivu.

Ce parc est subdivisé en deux zones reliées par un étroit corridor : la forêt ombrophile de montagne d'une part, qui s'étend sur 600 km<sup>2</sup> entre 1800 et 3300 m d'altitude, appelée haute altitude et la forêt vierge d'autre part, situé en contrebas entre 600 et 1200 m, appelée la partie basse

altitude. Ainsi, grâce au PNKB, nous disposons d'une des plus grandes réserves affectées à la conservation de la flore et de la faune des forêts de la haute montagne en Afrique centrale.

Le PNKB a acquis son statut international par sa désignation comme SITE DU PATRIMOINE MONDIAL par l'UNESCO depuis 1980 en raison de ses richesses naturelles importantes tant du point de vue de la flore que de la faune.

Le PNKB connaît un climat équatorial montagneux avec une saison sèche s'étendant du mois de juin jusqu'en août et une saison de pluie allant de septembre à mai.

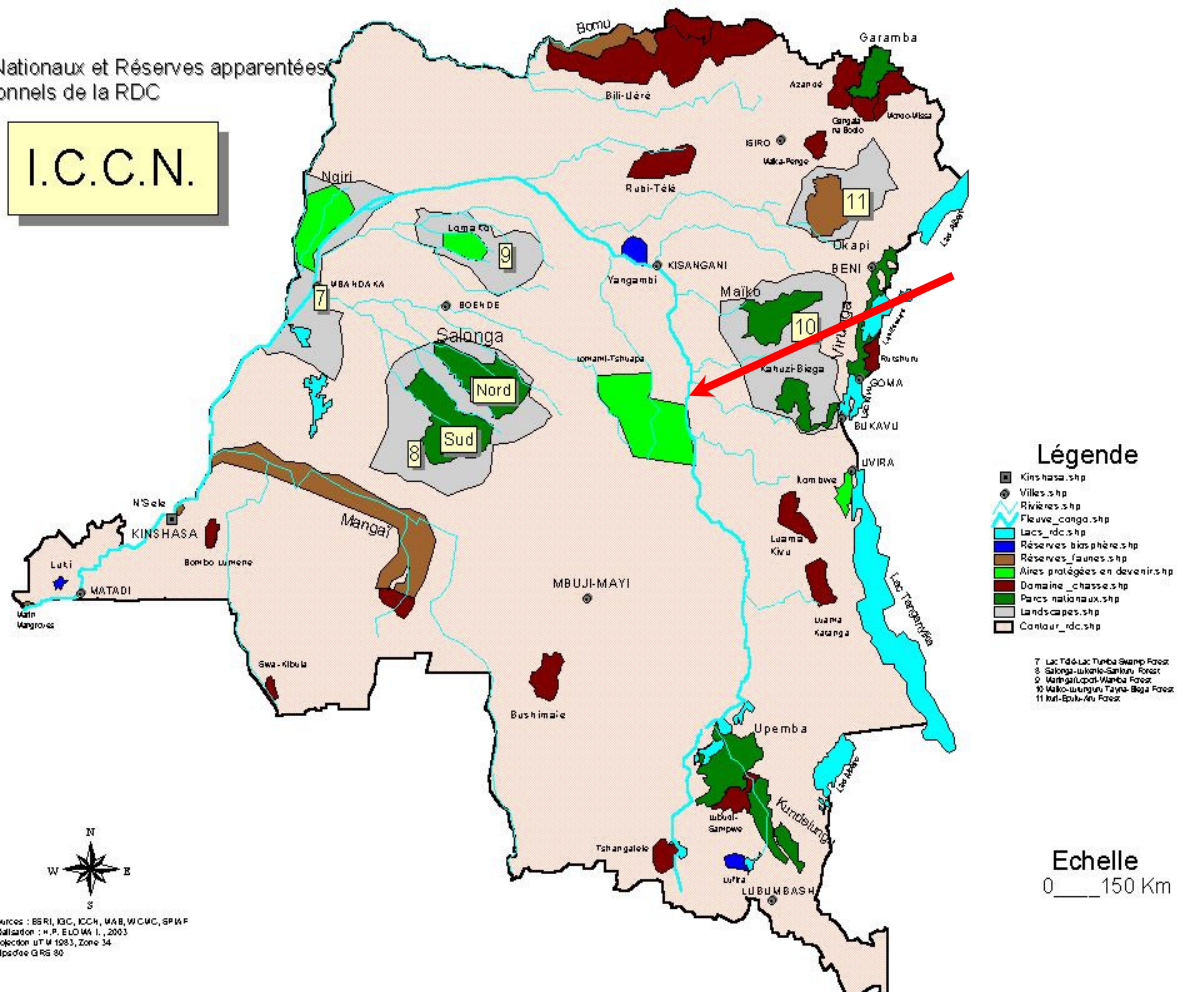
Ce parc est traversé par des cours d'eau dont les principaux sont : au Nord, les rivières Luka, Zalya et Utu, à l'Est, les rivières Ezeiza, Camaka, Nduma, Kansunsu ; au Sud, les rivières Lubimbe, Nyakagera et Lugulu.

Le PNKB couvre une partie des territoires administratifs de Kabare, Kalehe, Shabunda et Walungu dans la Province du Sud-Kivu; de Walikale, dans la Province du Nord-Kivu et de Punia dans la Province du Maniema.

Il se retrouve dans le Landscape 10 avec le Parc National de Maiko au Nord, les réserves naturelles de Tayna ; Kisimba-Ikobo, les réserves de l'UGADEC et la Réserve Naturelle d'Itombwe au Sud selon la classification de CARPE des régions prioritaires de conservation en Afrique centrale.

Parcs Nationaux et Réserves apparentées  
opérationnels de la RDC

I.C.C.N.



Ce Parc tire son nom de deux montagnes qui dominent sa partie de haute altitude, à savoir : les monts Kahuzi d'une altitude de 3308m et Biega d'une altitude de 2790m.

Le Kahuzi et le Biega, ces deux volcans éteints qui ont donné leur nom à ce Parc National sont le symbole de la conservation d'une forêt tropicale humide de montagne et des espèces sylvestres, comme l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana*) et des milieux des primates les plus curieux comme les Chimpanzés (*Pan troglodytes schweinfurthii*), les Colobes (*Colobus angolensis*), etc.

C'est cet ensemble des beautés naturelles extraordinaires qui ont fait de ce merveilleux Parc National, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980.

En plus de ces valeurs de la biodiversité, on retrouve une riche valeur culturelle diversifiée des peuples environnant le PNKB.

Le PNKB est situé dans l'une des régions les plus peuplées de la RDCongo avec une densité dépassant 500habitants au Km<sup>2</sup> en majorité pauvre avec comme conséquences une forte pression sur les ressources naturelles du PNKB.

Dans la zone d'influence du PNKB ou à son voisinage, on retrouve plus de sept ethnies ( Les Bashi, Batembo, Barega, les Bakano, les Banianga, les Barongeronge, Bahavu et le peuple autochtone pygmée marginalisé appelé encore Batwa).

Parmi les sept ethnies citées, trois sont majoritaires avec des modes différents d'appropriation des ressources naturelles notamment les Bashi et les Bahavu qui sont des excellents agriculteurs-éleveurs ; les Barega, Batembo, Bakano, Bakonjo qui sont des excellents agriculteurs-chasseurs et les Batwa ou Pygmées qui sont des peuplades nomades vivant principalement de la chasse et de la cueillette des ressources naturelles.

Notons en passant que lors de la création du Parc National de Kahuzi-Biega en 1970, les mesures ont été prises de déguerpir les populations pygmées et d'autres qui occupaient les forêts de la haute altitude.

Lors de l'extension du PNKB en 1975, certains villages qui ont existé avant l'extension du parc ont été intégrés dans le PNKB mais des mesures n'ont pas été prises par l'autorité compétente pour évacuer ces populations du Parc ni les indemniser et pourtant selon la loi-cadre sur la conservation des aires protégées, il n'est pas toléré la présence humaine à l'intérieur de celles-ci.

Le PNKB reste une entreprise pourvoyeuse d'emploi pour les populations environnantes surtout pour le personnel de surveillance ou Gardes et les demandes des populations ne cessent d'augmenter en dépit des moyens très limités dont possède l'ICCN ; il reste encore une source importante des revenus au pays en temps de paix pour les entrées en devises des Touristes et aux ménages riverains du Parc surtout dans sa partie

de la haute altitude d'y exercer des activités lucratives avec les Visites des Touristes et aux Hôteliers de rehausser leurs entrées suite aux nombreuses réservations des chambres d'hôtels.

La question de partage des revenus du Parc sera abordé en détail dans ce document mais il se présente un besoin réel d'y réfléchir car ce mécanisme n'existait pas encore.

De nombreux Partenaires qui sont en appui à l'ICCN au niveau du site travaillent avec les communautés riveraines du PNKB (Conservation Communautaire) pour développer quelques actions de développement en faveur des populations riveraines.

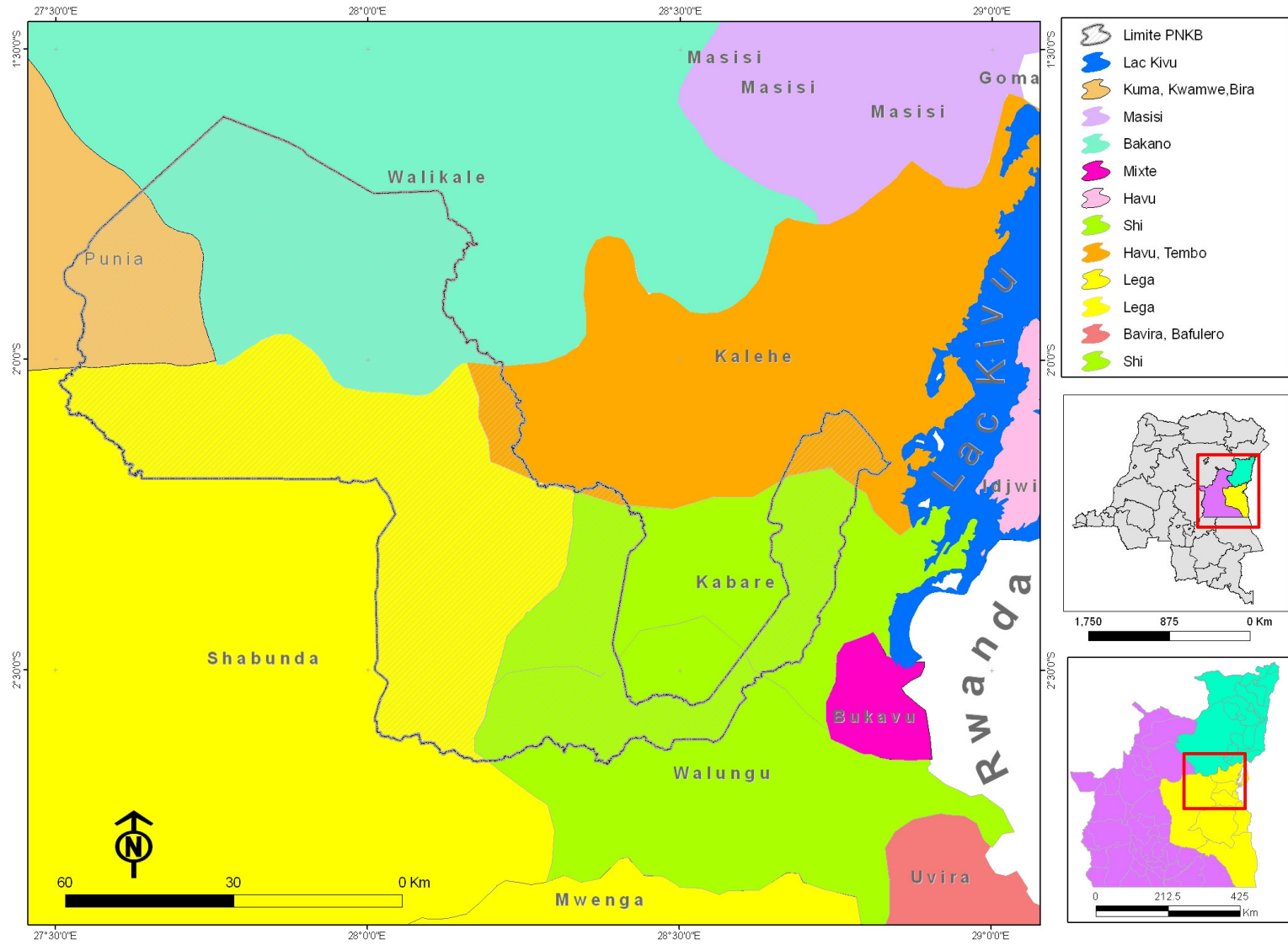
#### Situation administrative (province –District-Territoire)

Le PNKB s'étend sur trois Provinces notamment la Province Du Sud-Kivu, la Province du Nord-Kivu et la Province du Maniema. Les territoires ci-dessous et leurs groupes ethniques majoritaires sont limitrophes au Parc.

- Territoire de Kabare : Bashi (haute altitude)
- Territoire de Walungu : Bashi (haute et moyenne altitude)
- Territoire de Kalehe : Bahavu (haute altitude), Batembo (moyenne altitude)
- Territoire de Shabunda : Balega (basse altitude)
  - Province du Nord-Kivu :
- Territoire de Walikale : Bakano, Bakonjo et Banyanga (basse altitude)
  - Province de Maniema :
- Territoire de Punia : Babira, Bakwami et Bakumu (Basse altitude)



# Repartition ethnique autour et dans le PNKB



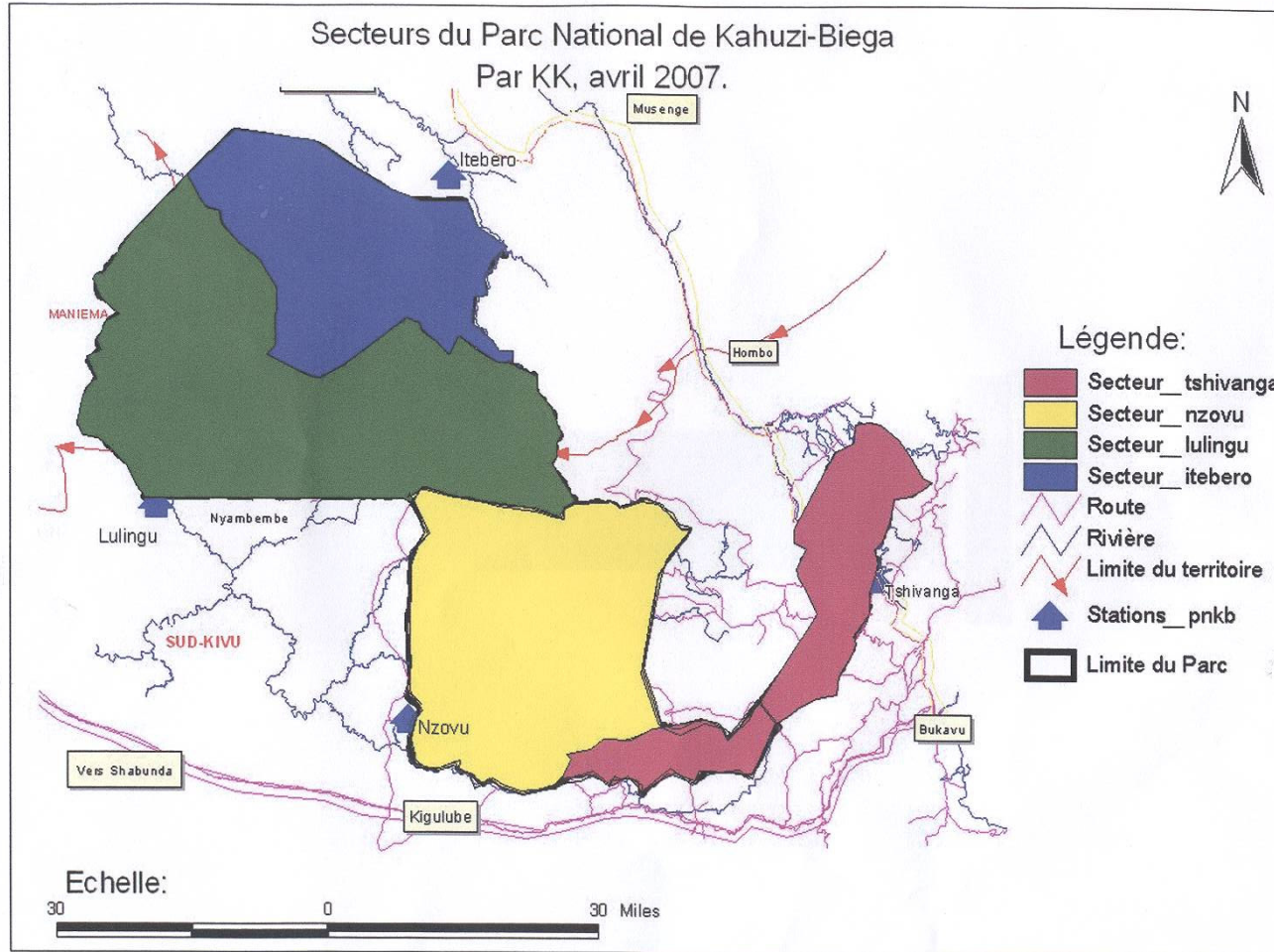
### Situation géographique (coordonnées-Superficie-Carte de l'AP)

Vaste de 6000 km<sup>2</sup>, le PNKB est localisé à l'Est du Congo. Il s'étend du bassin du fleuve Congo près d'Itebero-Utu jusqu'à sa frontière occidentale au Nord-Ouest de Bukavu. Les coordonnées géographiques extrêmes se trouvent : à l'Ouest à la rivière Ezeza (21°33'E), à l'Est à Lemera (28°46'E), au Sud à Lubimbe (2°37'S) et au Nord au mont Matebo ou mont Kamengele (1°36'S) (ANONYME 1996b).

### Subdivision de l'AP en secteur ; blocs, station ; et différentes PP)

Par souci d'élargir l'aire de surveillance après une longue période de perte de contrôle du parc pendant les conflits armés et dans le but de marquer sa présence dans la partie basse latitude longtemps abandonnés suite à ces conflits armés, la Direction Générale des Parcs Nationaux en RDCongo a décidé de subdivisé le Parc en 4 secteurs. Un secteur haute altitude appelé Tshivanga, et 3 secteurs en basse altitude respectivement à Nzovu, à Lulingu et à Itebero.

Les secteurs sont installés mais il faudra approfondir cet aspect dans le présent plan de gestion pour déterminer l'emplacement de ces secteurs par rapport aux limites du Parc et les postes de patrouille nécessaires pour l'effectivité et l'efficacité de ces secteurs.



## 2.2. : Description

Le PNKB est un véritable sanctuaire de la biodiversité, il abrite de nombreuses familles des Gorilles appartenant à une sous-espèce unique que le Visiteur ne peut observer dans son habitat naturel qu'en RDCongo, les gorilles de plaine de l'Est *Gorilla beringei graueri* .

Dans le souci de protéger ces gorilles de plaines de l'Est, l'autorité coloniale créa en 1937 sur une surface de 75.000 ha dans la région des monts Kahuzi et Biega la Réserve Intégrale Zoologique et Forestière de Kahuzi-Biega. Le statut de réserve intégrale donnait une protection absolue à la région, interdisant ainsi toute exploitation des ressources, à l'exception des recherches scientifiques. Dans ce sens, le régime de protection était plus strict que celui d'une aire protégée de type parc national. Dans la suite de sa création, les populations Pygmée et bantoue qui habitaient cette forêt étaient expulsées vers les régions périphériques du Parc.

A la demande d'un groupe d'originaires du Kivu alors étudiants en Belgique, la Réserve fut érigée en Parc National le 30 novembre 1970 par l'Ordonnance n° 70/316 du Président de la République. En même temps, certaines limites de l'ancienne Réserve étaient révisées, réduisant ainsi le Parc à une superficie de 60.000 ha.

Dans le but de relier la population de gorilles de haute altitude (Parc d'alors) à celle de la forêt de basse altitude qui n'était pas encore partie du Parc, la superficie du PNKB fut portée à 600.000 ha par l'Ordonnance n° 75/238 du 22 juillet 1975, incorporant ainsi certaines fermes des colons domanialisées et des vastes étendues de forêts en grande partie inhabitées.

Par cette extension, le Parc est constitué de deux régions aux caractéristiques différentes : la haute altitude renfermant l'ancienne partie du parc et appartenant sur le plan biogéographique, au centre d'endémisme afro montagnard et l'extension dans la basse altitude située entre 600 et 1200m d'altitude et faisant partie, sur le plan biogéographique, du centre d'endémisme guinéo-congolien. Une bande de forêt (couloir)

lie les deux régions. Contrairement à la création de l'ancienne partie ni la population ni les autorités locales n'ont été associées à l'extension du Parc. C'est ce qui a provoqué des tensions persistantes entre le Parc et la Population.

En 1980, l'importance internationale du Parc fut reconnue par l'UNESCO qui lui accorda le statut de site du Patrimoine Mondial. Ces richesses donnent à ce parc une valeur universelle exceptionnelle relativement à la science, à la conservation et à la beauté naturelle.

- Depuis 1985 la RD Congo décide d'expérimenter, au Kahuzi-Biega, un projet pilote de conservation intégrée au développement. Ce projet appuyé par le Gouvernement allemand via sa Coopération Technique GTZ visait à améliorer la gestion du Parc en lui dotant d'un plan de gestion mais aussi en intégrant les intérêts des populations riveraines dans la gestion afin d'assurer la durabilité du Parc. Une fois réussie au PNKB, ce modèle devait être étendu dans d'autres parcs nationaux. Ce qui est le cas aujourd'hui. S'inspirant du modèle initié au PNKB, l'ICCN vient d'élaborer sa stratégie de conservation communautaire qui sera de mise dans tous les parcs nationaux de la RD Congo.

Le PNKB est donc le noyau de la conservation communautaire dans le réseau des APs de l'ICCN.

En 1996, suite à la forte pression exercée sur ces ressources naturelles de suite des guerres à répétition à l'Est du Congo, l'UNESCO classé le PNKB sur la liste des Sites du Patrimoine Mondial en péril.

Lors de sa 30<sup>ème</sup> réunion à Vilnius (Lituanie 8 – 16 juillet 2006) le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO décidé de maintenir le Parc National de Kahuzi-Biega comme Site du Patrimoine Mondial en péril conformément à la décision 30 COM 7A.6 en rappel à la décision 29 COM 7A.4, adoptée lors de sa 29<sup>ème</sup> session à Durban en 2005.

Rappelant la décision 30 COM 7A.6 de Vilnius 2006, le comité du patrimoine mondial adopte la décision 31 COM 7A.5 de juillet 2007 à Christ Church de maintenir le Parc National de Kahuzi-Biega sur la liste du Patrimoine Mondial en péril tout en exprimant ses plus sincères condoléances aux familles des Gardes qui ont été tués au cours d'opérations liées à la protection du bien. Il prie instamment à l'Etat partie, en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC (MONUC), de prendre d'urgence des mesures visant à désarmer et

évacuer les groupes armés présents à l'intérieur et autour du parc, en particulier la milice rwandaise et les unités incontrôlées de l'armée congolaise (FARDC).

### **3. ASPECT ECOLOGIQUE :**

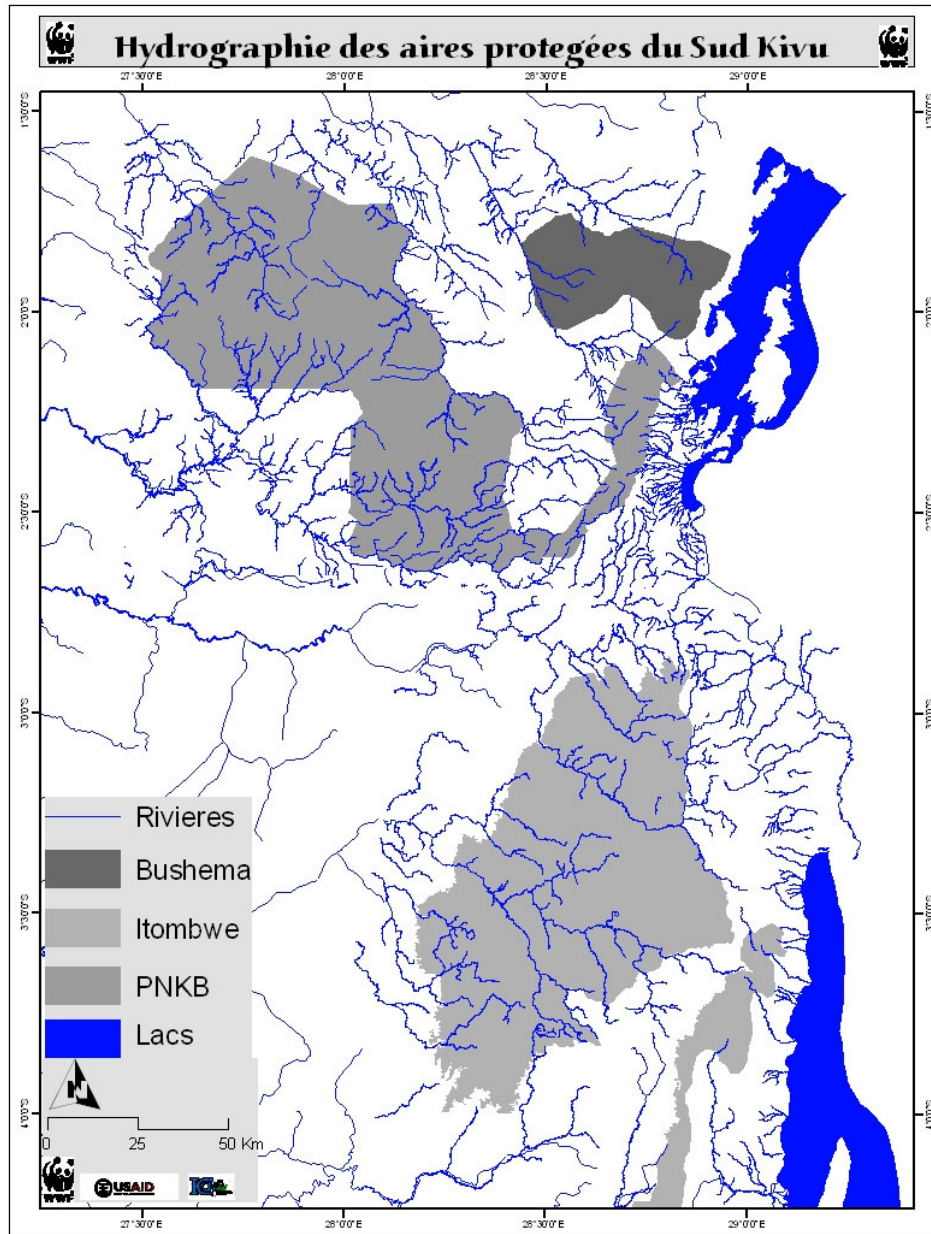
#### **3.1. Physiographie ( Relief ; climat,hydrographie, Sol,..)Pascal Basinyize.**

##### ***Hydrologie***

Contrairement à la crête Congo-Nil à l'Est du Graben centrafricain (Rwanda), la crête occidentale du même Graben, avec les deux montagnes Kahuzi et Biega qui donnent leurs noms au Parc, n'est plus une ligne de partage des eaux. Les rivières des pentes orientales de la crête de Kahuzi et Biega (territoire de Kabare) se jettent dans le lac Kivu qui se déversait auparavant vers le Nord dans les lacs Edward et Albert jusqu'à ce que les coulées de lave des volcans des Virunga aient bouché cet écoulement vers le Nil. Depuis l'holocène ancien, la rivière Ruzizi constitue un exutoire du lac Kivu vers le Sud dans le lac Tanganyika.

Dans la partie haute altitude, nous avons les rivières Langa, Lwiro, Nyabachiwesa, Mushuva et Nyawarongo déversent leurs eaux dans le lac Kivu. Pour la partie basse altitude, nous avons les rivières Luka, Nzovu, Lubimbe, Utu, Luwa qui se déversent dans le fleuve Congo.





Comme l'on peut le voir sur cette carte, plusieurs rivières qui alimentent les rivières autour du Parc tire leurs sources dans le PNKB. Ces rivières qui alimentent le lac Kivu et son

### ***Géomorphologie, Géologie et Sols***

A cause de sa situation géographique, la topologie est très variée. A partir de la cuvette du fleuve Congo, le relief monte continuellement jusqu'à la crête occidentale du Graben Centrafricain de la Vallée du Rift Occidental. Dans la nouvelle partie du Parc (extension à l'Ouest), le point le plus bas se situe à environ 700m d'altitude ; le point le plus haut est près de Bunyakiri (mont Kamani) à environ 1700m d'altitude. Dans l'ancienne partie du Parc, le mont Kahuzi (3380m) domine la chaîne montagneuse. Au fond du Graben se trouve le Lac Kivu à environ 1400m d'altitude.

Les pierres et le burundien métamorphe précambriens très pliés provenant de la crête du Graben prédominent la région orientale. Néanmoins, les sédiments de sable et de pierres terreuses du mésozoïque se trouvent de plus en plus dans la cuvette vers l'Ouest. La région au tour du Lac Kivu est réellement influencée par la tectonique tertiaire, liée à un volcanisme quaternaire.

### ***Climat***

Dans les parties basses le climat est uniformément chaud la journée et toute l'année. La température moyenne annuelle est de 20,5°C (Irangi). Les précipitations sont très élevées (2646 mm, Irangi) mais pas distribuées uniformément tout au long de l'année. On note deux saisons de pluies, séparées, par des courtes saisons sèches : l'une de mai jusqu'en juin, l'autre d'octobre jusqu'en décembre.

Par contre, la région montagneuse est dominée par un climat afro alpin avec du gel nocturne sur les sommets. Pendant la journée on assiste à une nébulosité abondante et de fortes pluies, surtout l'après-midi et le soir. Les précipitations moyennes annuelles s'élèvent au maximum à 1900 mm avec une saison sèche de juin à Août. La température mensuelle moyenne se situe autour de 15°C (GRIFFITHS 1972).

### **3.2.Faune**

Bien que le Parc ait été créé pour la protection des Gorilles des plaines orientales (*Gorilla gorilla grauer*), espèce qui n'existe qu'à l'Est du Congo entre les cours d'eau Lubutu au Nord, Lubero au Nord-Est et Fizi au Sud vers le massif d'Itombwe, la faune forestière autre que le Gorille est aussi bien représentée. Toute une variété d'autres mammifères comme l'éléphant, les buffles, hylochères, les potamochères, divers chats, les genettes, les mangoustes, les loutres, le bongo et nombreux autres antilopes, divers pangolins, le chimpanzé, divers galagos et nombreux autres



singes, mais aussi de nombreux oiseaux, reptiles et amphibiens vivent dans le Parc et, en basse altitude, encore dans les alentours forestiers (MÜHLENBERG et al. 1994 ; OERTLE 1996 b).

**Tableau 1. Liste des mammifères du Parc National de Kahuzi-Biega et de ses environs.**

*(Les espèces endémiques dans le tableau sont en gras).*

Noms scientifiques	Noms vernaculaires
<b>Les carnivores</b>	
<i>Aonyx congica</i>	Loutre à joues blanches du Congo
<i>Canis adustus</i>	Chacal à francs rayés
<i>Crocuta crocuta</i>	Hyène tachetée
<i>Crossarchus(Mangos) alexandri</i>	Mangue d'Alexandre ,Mangue congolaise
<i>Felis sylvestris (=lybica)</i>	Chat forestier, chat sauvage, chat ganté
<i>Felis serval</i>	Serval
<i>Genetta servalina</i>	Genette servalina
<i>Genetta tigrina</i>	Genette tigrine
<b><i>Genetta victoriae</i></b>	<b>Genette géante</b>
<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon
<i>Herpestes (Atilax) paludinosus</i>	Mangouste des marais
<i>Lutra maculicolis</i>	Loutre à cou tacheté
<i>Mellivora capensis</i>	Ratel

<i>Nandinia binotata</i>	Nandini à deux taches
<b><i>Osbornicitis piscivora</i></b>	<b>Genette aquatique</b>
<i>Panthera leo</i>	Lion
<i>Panthera pardus</i>	Panthère, Léopard
<i>Poecilogale albinucha</i>	Poecilogale à nuque blanche
<i>Poiana richardsoni</i>	Poiane
<i>Profelis aurata</i>	Chat doré
<i>Viverra civetta</i>	Civettes d'Afrique
<b>Les Chiroptères</b>	
<i>Eidolon helvum</i>	Rousette pailée
<i>Epomophorus anurus</i>	Epomophore
<i>Glauconycteris argentata</i>	-
<i>Glauconycteris humeralis</i>	-
<i>Hipposideros caffer</i>	Phyllorine de cafrérie
<i>Hipposideros commersoni</i>	-
<i>Hypsignathus monstrosus</i>	Hypsignathe monstrueux
<i>Kerrivoula smithi</i>	-
<i>Miniopterus inflatus</i>	Minoptère
• <i>Myotis bocagei</i>	• Murin

<i>Nycteris arge</i>	-
<i>Nycteris hispida</i>	Nyctère hérissé
<i>Nycteris nana</i>	-
<i>Pipistrellus crassulus</i>	Pipistrelle
<i>Pipistrellus nanus</i>	Pipistrelle naine aux ailes brunes
<i>Rhinopholus landeri</i>	Rhinolophe de Lander
<b><i>Rhinopholus ruwenzorii</i></b>	-
<i>Rousettus aegyptiacus</i>	Rousette d’Egypte
<i>Tadarida (Molossops ) leonis</i>	Tataride
<b><i>Insectivores</i></b>	
<i>Chlorotalpa chrysochloris stuhlmanni</i>	-
<i>Crocidura aff. poensis</i>	-
<i>Crocidura flavescens</i>	-
<i>Crocidura monax</i>	-
<i>Crocidura turba</i>	-
<b><i>Micropotamogale ruwenzorii</i></b>	<b>Micropotamogale de Ruwenzori</b>
<i>Paracrocidura schoutedeni</i>	-
<i>Potamogale velox</i>	Potamogale
<i>Rhynchonyon cirnei</i>	-

<i>Scutisorex somereni</i>	-
<i>Sylvisorex megalura</i>	-
<b>ONGULES</b>	
<i>Boeocercus (Tragelaphus) eurycerus</i>	Bongo
<i>Cephalophus callipygus</i>	Céphalophe de Peter
<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe bai, C. à bande dorsale noire
<i>Cephalophus leucogaster</i>	Céphalophe à ventre blanc
<i>Cephalophus monticola</i>	Céphalophe bleu, C. de Maxwell, Guevei
<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Céphalophe à front noir
<i>Cephalophus sylvicultor</i>	Céphalophe à dos jaune
<i>Dendrohyrax arboreus</i>	Daman d'arbre
<i>Dendrohyrax dorsalis</i>	-
<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame
<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique , Chevrotain africain
<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Hylochère géant
<i>Loxodonta africana cyclotis</i>	Elephant d'Afrique de foret
<i>Neotragus batesi harrisoni</i>	Antiloppe de Bates
<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère d'Afrique
<i>Syncerus caffer nanus</i>	Buffle nain d'Afrique

<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché
<b><i>Pholidotes</i></b>	
<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant
<i>Manis tetradactyla</i>	Pangolin à longue queue
<i>Manis tricuspis</i>	Pangolin commun
<b><i>Tubilidentés</i></b>	
<i>Orycteropus afer</i>	Fourmillier, Oryctérope
<b><i>Primates</i></b>	
<i>Galago demidovii</i>	Galago de Demidoff
<i>Perodictius potto</i>	Potto de Bosman
<i>Cercopithecus ascanius</i>	Cercopithèque Ascagne
<b><i>Cercopithecus hamlyni</i></b>	<b>Cercopithèque à tête de hibou</b>
<i>Cercopithecus mitis</i>	Cercopithèque à diadème
Cercopithecus mona	Mone de Mayer
Cercopithecus l'hoesti	Cercopithèque de l'Hoest
Cercocebus albigena	Cercocèbe à joues grises
Colobus polykomos ruwenzorii	Colobe blanc et noir d'Afrique

Colobus badius rufomitratu	Colobe bai
Papio anubis (4)	Babouin doguera
Pan troglodytes schweinfurthi(5)	Chimpanzé
Gorilla gorilla graueri (G. beringei graueri) (6)	Gorille
Galago inustus	Galago sombre
Papio cynocephalus	Babouin
Rongeurs	
Heliosciurus (Aethosciurus) ruwenzorii	Héliosciure du Ruwenzorii
Anomalurus beecrofti	Ecureil volant de Beecroft
Anomalurus derbianus	Ecureil volant de Derby
Anomalurus pusillus	Ecureil volant pygmée
Atherurus africanus	Athérure africain
Colomys goslingi	-
Cricetomys emini	Rat géant d'Emin
Cricetomys gambianus	Rat de Gambie , Rat géant de Gambie
Dasymys incomtus	-
Dendromus mesomelas	-
Deomys ferrugineus	-

Funisciurus anerythrus	Funisciure à dos rayé
Funisciurus (Paraxerus) carrhutersi	Écureuil de Carruther
Funisciurus pyrrhopus	Funisciure à pattes rousses
Graphiurus murinus	Claviglis
Heliosciurus rufobrachium	Héliosciure à jambes rousses
Hybomys univittatus	-
Hylomyscus praomys	-
Hystris africae-australis	Porc-épic de l'Afrique du Sud
Idiurus macrotis	-
Idiurus zenkeri	Écureuil volant de Zenker
Lemniscomys striatus	Souris des bananeraies
Lophuromys flavopunctatis	-
Lophuromys woosnani	Rats à pelage en brosse
Malacomys longipes	-
Mus bufo	-
Mus minutoides	Souris d'Afrique
Oenomys hypoxanthus	-
Otomys irroratus	-
Paraxerus (Tamiscus) alexandri	Écureuil d'Alexandre
Paraxerus boehmi	Écureuil des bois de Boehm

Pelomys fallax	-
Praomys jacksoni	-
Praomys natalensis	-
Protoxerus stangeri	Grand Ecureuil de Stanger
Rattus rattus	Rat
Stochomys longicaudatus	-
Tachyoryctes splendens	-
Thammomys dolichurus	-
Thamnomys rutilans	-
Thamnomys venustus	-
Thryonomys gregorianus	-

Les premiers inventaires biologiques ont été initiés au PNKB en 1992 par Yamagiwa dans la partie de la haute altitude du PNKB et ont dénombré entre 258 et 284 individus des gorilles avec une densité de estimée entre 0,43 et 0,47 individus des gorilles/Km<sup>2</sup> et pour les Chimpanzés, 60 individus avec une densité de 0,13 chimpanzés/Km<sup>2</sup>.(Yamagiwa et al, 1992)

Les inventaires faites par comptage de nids à cette époque ont fourni un estimât de 6.670 (4.180– 10.830) gorilles de l'âge de construction de nids (Hall et al. 1998, Intl J. Primatology 19). Une importante population d'éléphant était aussi documentée (Hall et al. 1997 Af. J. Ecol 35).

La plupart de cette importante population des gorilles recensés était localisée vers le secteur d'Itebero, vers KASESE et était une des plus importantes populations globalement de cette sous-espèce des gorilles au monde.

Vers les 1997, la République Démocratique du Congo a connu des guerres successives par l'Armée des Forces de Libération menée en sa tête par le feu président Laurent Désiré Kabila appuyé par des forces armées étrangères et en 1998, une autre guerre dite de libération a toujours surgi à l'Est du pays conduit par le mouvement rebelle à l'époque le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD).



Tous ces mouvements rebelles ont causé des préjudices notables aux ressources naturelles notamment celles du Parc National de Kahuzi-Biega. Ajouté à tous ces mouvements, la présence des bandes armées étrangères FDLRs (Forces de Libération du Rwanda) qui ont été éparpillées dans les forêts congolaises et concentrées plus particulièrement à l'Est de la RDCongo et recherchent des coins des refuges avec une disponibilité des ressources naturelles soient pour leur survie ou pour le commerce, le PNKB a semblé être encore un milieu propice pour eux.

Pendant la période post-confit, les inventaires biologiques ont été lancés dans le secteur de la haute altitude, les gorilles, les chimpanzés et autres grands mammifères ont été inventoriés avec une population des gorilles estimée entre 170 et 200 (Liengola et al, 2005).

Parmi ces familles des gorilles recensées, certaines familles sont habituées à la présence humaine et les visites touristiques aux gorilles sont toujours une des sources de revenus du PNKB.

La WCS a lancé les équipes sur terrain depuis 2004 à 2007 avec le but de fournir une base d'information sur l'état du site du PNKB et sa faune clé ; d'évaluer la collecte, gestion et communication d'information et son utilisation pour une meilleure protection et le suivi du site.

Les résultats suivants ont été enregistrés :

### 3.2.1 Les Gorilles

Une totale de 35 observations de nids et contacts directs ont été enregistrés pendant les circuits d'Itebero (2005) et de Nzovu, Suiza et Kyasa (2007).

Ces observations peuvent être groupées en 12 sites qui localisent les gorilles confirmés par les inventaires.

Ces sites représentent, au minimum 15 groupes totalisant 77 individus (TABLEAU 2).

Les groupes comprenaient entre 1 et 13 individus, avec un nombre moyen de 5 individus (TABLEAU 3).

Figure 2 : La distribution géographique des indicateurs de présence des gorilles dans le secteur de la basse altitude.

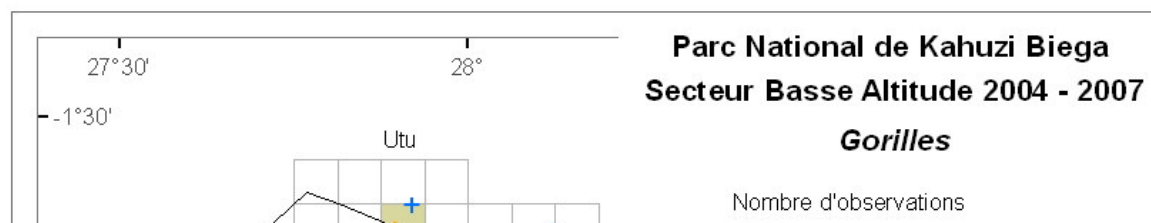


Tableau 2 : rencontre d'indicateurs de Gorille sur les forest recces

Année	Zone	Km	Groupes de nids	Contact direct	Broutage,
-------	------	----	-----------------	----------------	-----------

							empreintes crotte	
			Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km
2005	Itebero	68	5	0,074	1	0,075	19	0,196
2007	Nzovu	380	22	0,058	1	0,003	59	0,155
2007	Suiza	63	5	0,0789	0	0,000	8	0,127
2007	Kyasa	135	0	0,079	1	0,007	1	0,007
Total		646	32	0,050	3	0,005	87	0,0129

Tableau 3 : les groupes d'individus des gorilles

Zone	Site	Nb d'observation	Individus (minimum)	Note
Nzovu	Nz-1	7	10	Comptage nids. Groupe de 9 et solitaire. Deux autres individus possibles
	Nz-2	3	13	Comptage nids.
	Nz-3	9	11	Comptage nids. Groupe de 9 et 2
	Nz-4	1	8	Comptage nids
	Nz-5	1	1	Comptage nids.
	Nz-6	1	7	Comptage nids.
	Nz-7	1	1	Observation directe d'un individu
Itebero	It-1	3	7	Comptage nids.
	It-2	1	8	Comptage nids.
	It-3	2	2	Comptage nids et observation directe.
Kyasa	Ky-1	1	1	Observation directe d'un individu
Suiza	Sz-1	5	8	Comptage nids. Groupe de 7 et solitaire. Hors Parc
Total	12 sites	35	77	

Les faibles taux pour le trajet Kyasa est du probable ment du fait que la tracé suivait une piste établie (méthode de recce sondage), et les autres traces sont le forest recce. Aucune carcasse de gorille n'a été observée lors des sorties du terrain.

Les empreintes ont aussi été observées les empreintes et les signes de broutage.

Leur attribution aux gorilles est moins certaine, car la confusion avec le chimpanzé est possible. Néanmoins, un estimât conservatif de ces signes représentent encore 6 localisations de gorilles dans les zones inventoriées : 5 dans le secteur d'Itebero, 1, sur le trajet Kyasa, et 6 dans le secteur de Nzovu.

Si on imagine que ces indicateurs représentent les groupes de gorilles de nombre moyen de 5 individus, ces observations peuvent comptabiliser encore 60 individus (12 groupes x 5 individus/groupe) sans compter les enfants et autres individus qui ne construisent pas leur propre nid.

Ensemble, les inventaires, ont enregistré la présence possible de 150 gorilles.

### 3.2.2. Les Chimpanzés

La distribution géographique des indicateurs de la présence de chimpanzés est présentée dans la FIGURE 3 et les taux de rencontre sont résumés dans le TABLEAU 4.

Les rencontres de nids dans la zone d'Itebero est sensiblement plus élevée que pour les zones de Nzovu, et Suiza.

Le faible taux pour le trajet Kyasa est du probablement du fait que la tracé suivait une piste établie (méthode de recce sondage). Ainsi, ce résultat ne peut pas être comparé directement avec les autres.

En totale, 90 observations de sites de nids de chimpanzés et 19 contacts directes (vu ou entendu) ont été enregistrés pendant les circuits d'Itebero (2005) et de Nzovu, Suiza et Kyasa (2007).

Vu la large distribution de sites de nid, il n'est pas possible d'estimer un nombre minimum d'individus, comme avec les gorilles.

Un comptage complet de nids a été fourni pour un total de 65 groupes de nids (TABLEAU 5). Le nombre de nids par groupe varie entre 1 et 25. (Nombre moyen, 3.9 nids/groupe).

**Fig 3 :** Distribution géographique des chimpanzés dans le secteur de la basse altitude.

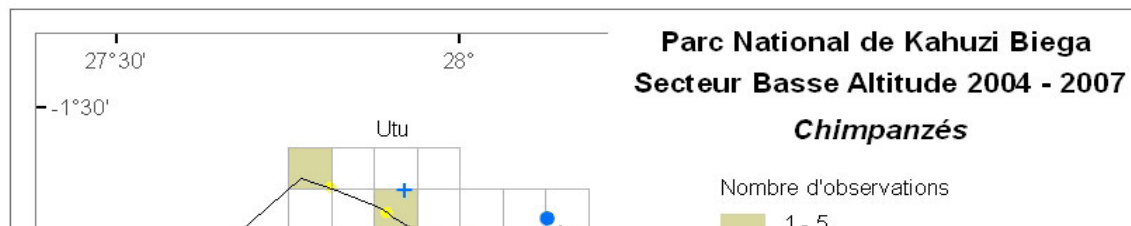


Tableau 4 : rencontre d'indicateurs de Chimpanzés sur les forest recces

<b>Année</b>	<b>Zone</b>	<b>Km</b>	<b>Groupes de</b>	<b>Contact direct</b>	<b>Broutage,</b>
--------------	-------------	-----------	-------------------	-----------------------	------------------

			nids				empreintes crotte	
			Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km
2005	Itebero	68	36	0,529	7	0,103	10	0,147
2007	Nzovu	380	42	0,111	8	0,201	20	0,053
2007	Suiza	63	11	0,175	3	0,048	5	0,071
2007	Kyasa	135	1	0,007	1	0,007	1	0,007
	Total	646	90	0,139	19	0,029	36	0,056

Tableau 5 : Nombre de nids par groupes

Nids par groupes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
Nombre de groupes	21	20	8	4	4		1	1		3	1			1	1	65

### 3.2.3 LES ONGULES.

Les indicateurs d'ongulés sont divisés entre les « petits ongulés » (céphalophes) et les grands ongulés et suidés.

Les données des taux de rencontre par secteur sont présentées dans les TABLEAUX 6 et 7.

Les espèces de céphalophes confirmés par les observations directes sont *Cephalophus monticola* et *C. dorsalis*.

Le *Potamochoerus procus*, *Syncerus cafer*, *Tragelaphus speki* et *T. euryceros* étaient identifiés par leurs crottes et/ou traces.

Une ancienne trace d'éléphant a été vu une seule fois, à Nzovu en 2004.

En 2007 quatre *edos* (clairières de grande faune) ont été visités dans la Zone de Nzovu, mais aucune évidence de la présence d'éléphant n'a été vue.

Tableau 6 : PETITS ONGULES : Taux de rencontre d'indicateurs sur les recces

Année	Zone	Km	crotte		Contact direct		empreintes	
			Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km
2005	Itebero	68	25	0,368	2	0,029	19	0,279
2007	Nzovu	380	4	0,011	7	0,018	180	0,474
2007	Suiza	63	1	0,016	0	0,000	30	0,476
2007	Kyasa	135	5	0,037	1	0,007	12	0,089
	Total	646	35	0,037	1	0,015	241	0,373

Tableau 7 : GRANDS ONGULES : Taux de rencontre d'indicateurs sur les recces

Année	Zone	Km	crotte		Contact direct		empreintes		Suids (tous)	
			Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km	Nb	Nb/Km
2005	Itebero	68	2	0,029	7	0,103	1	0,015	9	0,132
2007	Nzovu	380	4	0,011	4	0,011	1	0,003	65	0,171
2007	Suiza	63	0	0,000	4	0,063	5	0,079	7	0,111
2007	Kyasa	135	3	0,022	0	0,000	3	0,022	0	0,000
	Total	646	9	0,014	15	0,023	10	0,015	81	0,125

### 3.2.4 LES SINGES

Les primates ont été dénombrés par les observations directes (vu et/ou entendu) sur les recces (FIGURE 9). Les taux de rencontre des six espèces identifiées sont présentés dans le TABLEAU 8. Certaines espèces, comme *Cercopithecus l'hoesti* et *Colobus angolensis*, aurait été anticipé mais étant très discrets ils pourraient échapper détection. La détection d'autres espèces, comme *Lophocebus albigena* est par contre facilitée par leurs fréquentes vocalisations. En générale, les singes qui sont ciblés par la chasse à calibre 12 sont aussi moins visible et font moins devocalisations. La présence de *Cercopithecus mitis* à Itebero, et pas ailleurs est remarquable. L'espèce est très connue par son cri, et si présent, est normalement très visible

Fig 4 : Distribution des petits primates dans la basse altitude du PNKB.

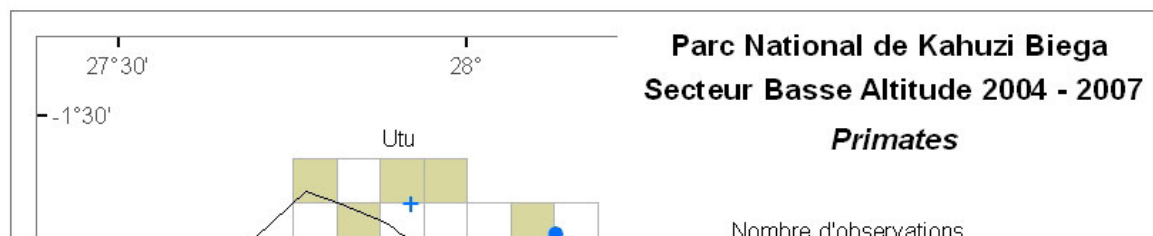


Tableau 8 : Les taux de rencontre des six espèces identifiées des petits primates.

Espèces	détection	Itebero	Nzovu	Suiza	Kyasa	TOTALE
---------	-----------	---------	-------	-------	-------	--------



<i>Lophocebus albigena</i>	cri, vu	4	5	2	1	12
<i>Papio anubis</i>	cri, vu	2	0	0	0	2
<i>Cercopithecus mitis</i>	cri, vu	14	0	0	0	14
<i>Cercopithecus ascanius</i>	cri, vu	8	12	7	14	41
<i>Cercopithecus wolffi-denti</i>	vu	6	3	0	5	14
<i>Cercopithecus hamlyni</i>	cri	2	5	0	3	10
singe inconnue	cri, vu	3	4	2	0	9
Total		39	29	11	23	102
km recce		68	380	63	135	646
taux de rencontre (km-1)		0.574	0.076	0.175	0.170	0.158

### **LES REPTILES**

Le PNKB regorge un grand nombre d'espèces des reptiles dont la liste n'est pas encore exhaustive.

Tableau 9

Liste des Reptiles du PNKB dans la partie de la haute altitude
<b>Scindidae</b>
<i>Leptosiaphos blochmanni</i>
<i>Leptosiaphos meleagris</i>
<i>Mabuya megalura</i>
<b>Lacertidae</b>
<i>Adolfus vauereselli</i>
<b>Chamaeleonidae</b>
<i>Chamaeleo rudis</i>
<i>Chamaeleo ellioti</i>
<b>Colubridae</b>

<i>Lycophidion ornatum</i>
<b>Veveridae</b>
<i>Atheris nitschei</i>
Liste des Reptiles de la basse altitude du PNKB
<b>Gekkonidae</b>
<i>Hemidactylus brooki angulatus</i>
<b>Scincidae</b>
<i>Feylinia sp</i>
<i>Riopa fernandi</i>
<i>Mabuya massaiana</i>
<b>Lacertidae</b>
<i>Adolfus africanus</i>
<i>Cnamapsis echinata</i>
<b>Chamaeleonidae</b>
<i>Chamaeleo ituriensis</i>
<i>Rhampholeon boulengeri</i>
<b>Testudinidae</b>
<i>Kinixys erosa</i>
<b>Pelomedusidae</b>
<i>Pelusios gabonensis</i>
<b>Varanidae</b>
<i>Varanus niloticus</i>
<b>Typhlopidae</b>
<i>Typhlops punctatus</i>
<i>Typhlops cf. vermicularis</i>
<b>Boidae</b>
<i>Calabaria reinharti</i>
<b>Colubridae</b>
<i>Bothrophthalmus lineatus</i>

<i>Grayia smithii</i>
<i>Grayia furcata</i>
<i>Philothamnus sp</i>
<i>Ramnophis aethiopissa</i>
<i>Thrasops jacksonii</i>
<i>Hapsidodophrys lineata</i>
<i>Gastropyxis smaragdina</i>
<i>Hormonotus modestus</i>
<i>Lamphrophis olivacea</i>
<i>Dispadoboa unicolor</i>
<i>Toxicodryas blandigii</i>
<i>Thelotornis kirtlandi</i>
<b><i>Elapidae</i></b>
<i>Naja melanoleuca</i>
<i>Boulengerina annulata</i>
<i>Pseudohaje goldii</i>
<b><i>Viperidae</i></b>
<i>Causus lichtensteinii</i>
<i>Bittis gabonica</i>
<i>Bittis nasicornis</i>
<i>Atheris spuamiger</i>
<i>Atractaspis corpulenta</i>

## LES AMPHIBIENS

Le PNKB regorge une liste non exhaustive des amphibiens et les recherches continuent et cette liste est divisée en deux parties : celle de la haute altitude et de la basse altitude.

Tableau 10: Liste des Amphibiens

Liste des amphibiens du PNKB, ancienne partie
Aglosa
<i>Xenopus wittei ssp</i>
<b>Randiae</b>
<i>Ptychadeno sp</i>
<i>Rana sp.(cf. fuscigula)</i>
<b>Phrynobatrachidae</b>
<i>Phrynobatrachus bequaerti</i>
<i>Schoutedenella sp</i>
<b>Artholeptidae</b>
<i>Arthroleptis adolfifriderici</i>
<b>Bufonidae</b>
<i>Bufo kisoensis</i>
<b>Hyperoliidae</b>
<i>Leptopelis modestus</i>
<i>Leptopelis cynamomeus</i>
<i>Hyperolius castaneus</i>
<i>Hyperolius alticola</i>
<i>Callixalus pictus</i>
<i>Arialus orophilus</i>
<b>Liste des Amphibiens dans la basse altitude du PNKB</b>
<b>Aglossa</b>
<i>Xenopus fraseri</i>
<b>Bufonidae</b>
<i>Bufo funereus</i>
<i>Bufo superciliaris</i>
<b>Ranidae</b>
<i>Ptychadena sp.</i>
<i>Rana occipitalis</i>
<i>Hylarana sp</i>

<b>Phrynobatrachidae</b>
<i>Phrynobatrachus sp</i>
<i>Schoutedenella leucomystax</i>
<i>Cardioglossa sp</i>
<b>Hyperliidae</b>
<i>Leptopelis calacratus</i>
<i>Leptopelis sp</i>
<i>Phlyctimantis verrucosus</i>
<i>Afrialus osorioi</i>
<i>Kassina maculata</i>
<i>Hyperolius sylvaticus</i>
<i>Hyperolius sp</i>
<b>Rhacophoridae</b>
<i>Chiromantis rufescens</i>

## LES OISEAUX

Le PNKB est riche en oiseaux et on compte sur la liste des oiseaux du PNKB plus de 400 espèces.....mais on peut parfois s’y promener plus d’une demi-heure sans en apercevoir.

Ce scénario est typique de la forêt ombrophile car elle se caractérise par la distribution hétérogène des oiseaux et par la formation des bandes multispécifiques .

Ainsi u rassemblement caractérisé par des forêts ombrophiles des montagnes du PNKB réunit des *Zosterops senegalensis* mêlés à des fauvettes, des mésanges et des moucherolles, tous insectivores.

On retrouve les bulbuls ( passereaux) font de meme , ainsi que les tisserins et les Sénégalis (passereaux Plocéiidés) , essentiellement granivores. Les arbres fruitiers rassemblent beaucoup d’oiseaux d’espèces et de tailles diverses.

**Tableau 11: Liste des Oiseaux du PNKB.**

--

### 3.3. Flore

La plus grande partie du PNKB est recouverte des différents types des forêts et se retrouve dans la cuvette centrale qui constituent les forêts du bassin du Congo).

Le Parc est subdivisé en deux zones reliées par un corridor étroit : la forêt ombrophile de montagne (ou forêt afro montagnarde) d'une part et la forêt ombrophile (plantaire guinéo-congolais, type relativement humide) d'autre part.

Ceci englobe également une des rares régions africaines où la transition entre ces deux types de forêt pluviale est restée en grande partie intacte.

De l'Ouest à l'Est (de la basse altitude à la crête du mont Kahuzi) on traverse les différentes zones suivantes :

750 - 1400 m	: forêt ombrophiles
1400 - 1700 m	: forêts ombrophiles de transition
1700 - 2400 m	: forêts ombrophiles de montagne
2400 - 2600 m	: forêts de bambous, par endroits forêts de Podocarpus
2600 - 3200 m	: étage des bruyères
3200 - 3300 m	: sous panorama ou étage alpin

Les forêts ombrophiles de basse altitude s'étendent dans toute la cuvette et atteignent ici l'extrémité orientale de leur distribution avec beaucoup d'exemples typiques d'espèces guinéo congolaises. Par contre, la végétation de hautes montagnes d'Afrique est composée presque exclusivement des groupes endémiques. C'est pourquoi certains auteurs l'appelaient 'région floristique afromontane insulaire ». cette région est composée de sept systèmes montagneux régionaux dont celui du mont Kahuzi avec des espèces endémiques locales et d'autres qui se retrouvent dans deux ou plusieurs autres systèmes montagneux.

L'inventaire des espèces endémiques du parc national de Kahuzi-Biega est loin d'être terminé, comme le démontre de nombreuses nouvelles découvertes. Nous les trouvons dans les familles des Balsaminaceae (6), Orchidaceae (4), Violaceae(3), Euphorbiaceae (2), Araliaceae (2), Anacardiaceae (2) et plusieurs d'autres familles avec une seule espèce déterminée (FISCHER 1993).

Tableau 12: Liste des espèces endémiques des plantes dans le PNKB et ses environs

Dicranolepsis incisa ( Thymeleaceae)
Impatiens erecticornis ( Balsaminaceae)
Impatiens irangiensis ( Balsaminaceae)
Impatiens iteberoensis (Balsaminaceae)
Impatiens paucidentata (Balsaminaceae)
Impatiens masiensis (Balsaminaceae)
Impatiensarburgiana (Balsaminaceae)
Impatiens sp.nov.I (Balsaminaceae)
Impatiens sp.nov.II (Balsaminaceae)
Impatiens sp.nov.III (Balsaminaceae)
Impatiens pierloti (Balsaminaceae)
Impatiensgesneroidea var .superglabra
Monanthes sp.nov ( Annonaceae)
Peddiea kivuensis (Thymeleaceae)
Phyllobotryum lebruni (Flacourtiaceae)
Polyscias kivuensis (Araliaceae)
Polystachya babyloni (orchdaceae)
Rinorea mildbraedii ( Violaceae)
Rinorea ebolowensis ( Violaceae)

Rinorea tshingondaensis ( Violaceae)
Scheffera kivuensis ( araliaceae)
<i>Selaginella auquieri</i> ( Selaginellaceae) Sencencio johnstoni ssp kahuzicus ( Compositae)
Swertia macrosepala ( Gentianaceae)

### Cible de conservation (Valeurs des ressources exceptionnelles) du PNKB

Comme site du Patrimoine mondial, le PNKB renferme plusieurs ressources des valeurs exceptionnelles. Nous avons essayé de les grouper en 5 catégories ci-dessous.

CATEGORIES	Cible de conservation	CLASSIFICAT°
Biodiversité	Une diversité de faune et de flore exceptionnelle comprenant un nombre important d'espèces endémiques au Rift Albertin.	
	Espèces phares : <b>Gorille de plaines orientales</b> : espèce endémique et en voie d'extinction (population estimée à plus de 6700 individus avant la guerre).	
Autres valeurs naturelles	Un bloc de forêt impressionnante, comprenant une transition des formations d'altitude (> 1500 à 3308 m) , sub-montane (1000 à 1500m) et la forêt de basse altitude (600 à 1000 m). Les deux forêts reliés par un <b>corridor écologique</b>	
	*Les écosystèmes d'eaux douces et autres bassins hydrographiques	



	Forêt afro montagnarde combinée à la forêt de la basse altitude avec toutes leurs intégrités : deux phytochorea exceptionnel dans un site	
Culturelle	Site de Patrimoine naturel depuis 1980	
	Site des rites traditionnels (pygmées et bantou)	
Socio-économique	Attrait touristique : visite à gorille	
	Autres Attraites touristiques non encore exploités : visite aux chimpanzés, chute de Tshibati, eaux thermales de Madihiri, panorama de Bugulumiza, ascension Mont Kahuzi, la piste écologique Mugaba-Mbayo de 18 km.	
Educationnelle	Laboratoire naturel pour les recherches scientifiques	

Ajouter ici les attributs écologiques clés de nos cibles de conservation (A quel état se trouve actuellement cette cible de conservation).

La continuité végétale du PNKB est unique, non seulement pour le Congo, mais pour toute l'Afrique subsaharienne. Cette situation garantit l'échange génétique entre les populations de grands mammifères de basse et haute altitude. Etant donné la superficie réduite des forêts de haute altitude et vu l'isolement de celles-ci dans une région surpeuplée et complètement mise en culture, cet échange est la seule garantie pour la survie de ces populations de grands mammifères menacés. La végétation est aussi l'élément moteur du régime hydrographique de la région. Le couvert végétal protégé dans le parc a un effet régulateur sur le régime hydrologique de la région. Il assure la protection des bassins versants. Ce qui est important surtout pour la partie de haute altitude où la couverture forestière à l'extérieur du Parc est en diminution rapide.

En basse altitude, les crues de grandes rivières (Luhoho, Luka, Lubimbe, etc.) peuvent déraciner des quantités énormes d'arbres, emporter de la terre et souvent par la suite détruire des ponts ainsi que d'autres infrastructures proches des eaux. Comme la couverture végétale est

encore largement intacte, ces crues dépendent totalement des précipitations. Elles résultent de l'écoulement superficiel pendant les orages sur les pentes occidentales du massif Kahuzi-Biega.

Les menaces selon leur grandeur et priorisation ont été ainsi rangées

Menaces	Conséquences	Efforts déployés	Résultats obtenus	Contraintes	Défis à relever
<b>Présence bandes armées étrangères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction du taux de couverture de surveillance,</li> <li>- Destruction de la faune et la flore</li> <li>- Faible documentation des secteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lobbying auprès des autorités politico-administratives et militaires.</li> <li>- Sensibilisation et concertation avec les concernés.</li> <li>- Organisation des patrouilles mixtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication de certaines autorités dans la protection du Parc</li> <li>- Inventaire des grands mammifères en basse altitude après négociation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible Implication des autorités politico-administratives et militaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évacuation de ces bandes armées étrangères et leur rapatriement.</li> <li>- Reprises de la surveillance dans tous les secteurs du Parc</li> </ul>
<b>Exploitation minières dans le Parc</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction de la faune et de la flore</li> <li>- Pollution des eaux</li> <li>- Déviation des lits de rivière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisations des patrouilles mixtes et ordinaires dans ces secteurs</li> <li>- Localisation et documentation des carrés miniers dans le Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction des bivouacs des creuseurs et fermeture de certains carrés miniers.</li> <li>- Récupération du secteur de Katasomwa en haute altitude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complicité avec services étatiques, FARDC, FDLR</li> <li>- Effectif réduit du personnel du Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lobbying et sensibilisation des secteurs</li> <li>- Fermeture définitive de ces carrés miniers</li> <li>- Ouvertures des Postes de patrouille</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrestation de 45 exploitants et leurs matériels</li> </ul>		
<b>Braconnage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la faune et destruction de la flore</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensification des patrouilles et élargissement de l'aire de surveillance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrestation des braconniers</li> <li>- Récupération des armes de guerre et munitions</li> <li>- Saisis et destruction de plusieurs matériels utilisés par les braconniers</li> <li>- Destructions des campements des braconniers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectif insignifiant</li> <li>- Ration de patrouille insignifiante</li> <li>- Manque d'équipement de brousse</li> <li>- Matériels d'ordonnement insuffisants</li> <li>- Manque d'infrastructures pour les agents</li> <li>- Complicité de certains services de l'état.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couvrir tous les secteurs par els patrouilles</li> <li>- Loger décemment les agents du Parc</li> <li>- Augmenter et motiver le personnel</li> <li>- Stimuler et organiser des patrouilles inter Postes de patrouilles et inter Stations.</li> <li>- Implication de la population dans la protection à travers la conservation communautaire</li> </ul>
<b>Présences des villages à l'intérieur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction de la faune et la flore</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- lobbying et sensibilisation</li> <li>- Contact avec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 29 villages identifiés à l'intérieur du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités soutiennent la présence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zonage du parc</li> <li>- Implication des autorités dans le</li> </ul>

<p><b>du Parc</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction des plantes exotiques</li> <li>- Risque de contamination des zoonoses</li> <li>- Transformation des paysages</li> </ul>	<p>les autorités politico-administratives et coutumières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification et documentation de ces villages</li> </ul>	<p>Parc</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production des cartes</li> </ul>	<p>de ces villages dans le parc</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de consultation de la population avant l'extension de 1975 qui a inclus des villages dans les limites du Parc</li> </ul>	<p>processus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des mesures collectives de compensation</li> <li>- Encourager le regroupement des villages</li> </ul>
<p><b>Violation des limites et occupation du couloir écologique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction du corridor écologique qui relie la basse à la haute altitude du parc</li> <li>- Réduction du domaine vital des animaux</li> <li>- Croissance du conflit parc-population</li> <li>- Contamination des maladies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lobbying et contact avec les fermiers</li> <li>- Lobbying auprès des autorités politico-administratives (ministères de l'environnement, mines et titres fonciers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des autorités politico-administratives et coutumières dans le dossier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermiers armés soutenus par quelques éléments des FARDC et des FDLR</li> <li>- Absence totale dans ce secteur</li> <li>- Mort d'hommes dans ce secteur en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annulation des titres d'occupation des terres dans le couloir</li> <li>- Déguerpissement de ces fermiers</li> <li>- Implication effective des autorités.</li> </ul>

	(zoonoses)			2000. - Méfiance des autorités à s'impliquer	
<b>Plantes envahissantes (Sericostachys scandens)</b>	- Réduction des habitats - Réduction des aliments du gorille	- Études en cours	-	- Impossibilité d'arrêter son expansion	- Freiner son expansion •
<b>Non matérialisation des limites du Parc</b>	- Conflit Parc-Population	- Matérialisation et documentation des limites en cours (HA, Nzovu et Itebero)	- 9 km matérialisés à Itebero et 28 documentés - 9 km matérialisés à Nzovu et 34 km documentés	- Manque des fonds pour la matérialisation et la documentation - Présence des bandes armées	- Trouver des fonds pour pouvoir matérialiser et documenter
	-	-	-	-	-

Comme le démontre le tableau ci-haut, le PNKB se trouve face à des nombreux défis à relever notamment la présence des villages à l'intérieur du PNKB depuis son extension vers la partie de la basse altitude.

Les quatre pistes enquêtées (Pistes NKOLO, MUMBILI, MATAMBA, NZOVU et MUKUNKU) ont données les résultats ci-après :

- **7974,164ha** soit **1,32%** repartis dans 35 villages à l'intérieur du Parc National de Kahuzi-Biega, secteur de NZOVU, sur les pistes NKOLO et NZOVU
- **8830,317ha** soit **1,47%** repartis dans 12 grands villages sur la piste MUMBILI dans le secteur de NZOVU
- **4113,7ha** soit **0,7%** repartis dans 13 villages existé sur les pistes MATAMBA et MUNKUNKU dans le secteur de LULINGU

Ces différentes pistes qui traversent l'intérieur du PNKB, dans ses secteurs de LULINGU et de NZOVU sont composées de 60 villages représentent **20917,481ha** soit **3,5%** des terres du Parc national de Kahuzi-Biega qui sont utilisées par les populations





Village	Capitale	Homme	Femme	Garçon	Fille	Total
Mumbili 1	Mulili	276	304	305	296	1181
Mumbili 2		60	254	220	104	638
Kifuko		40	48	14	20	122
Kalangule		25	36	28	33	122
Magungu 1 et 2	Alimeti	65	110	140	144	459
Lugondozi	Bamwizyo	25	44	84	46	199
Lutibi	Kanyoloka	70	84	104	122	380
Bileta	Chiza	31	40	71	100	242
Cholwa	Pindja	76	81	101	121	379
Mimanda	Mangimbi	24	76	104	129	333
Kabushenge	Chingumwa	58	83	118	136	395
Chikundushi	Ningi	14	18	36	41	109
TOTAL						4559

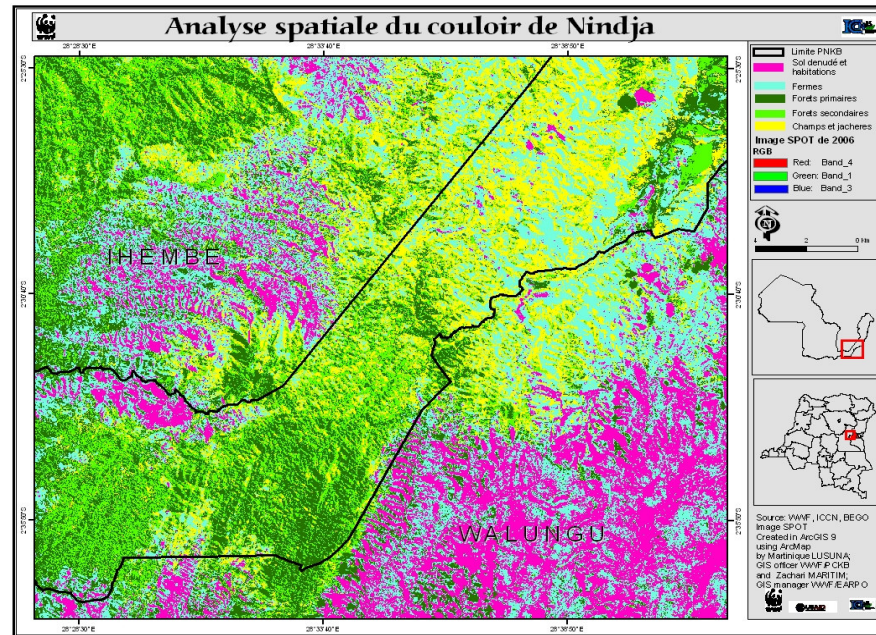
Les 12 villages de l'intérieur du PNKB, se trouvant le long de la piste MUMBILI héberge un total de 4559 habitants (voir le tableau : 1 de la démographie)

Voici la liste des infrastructures trouvées le long de la piste :

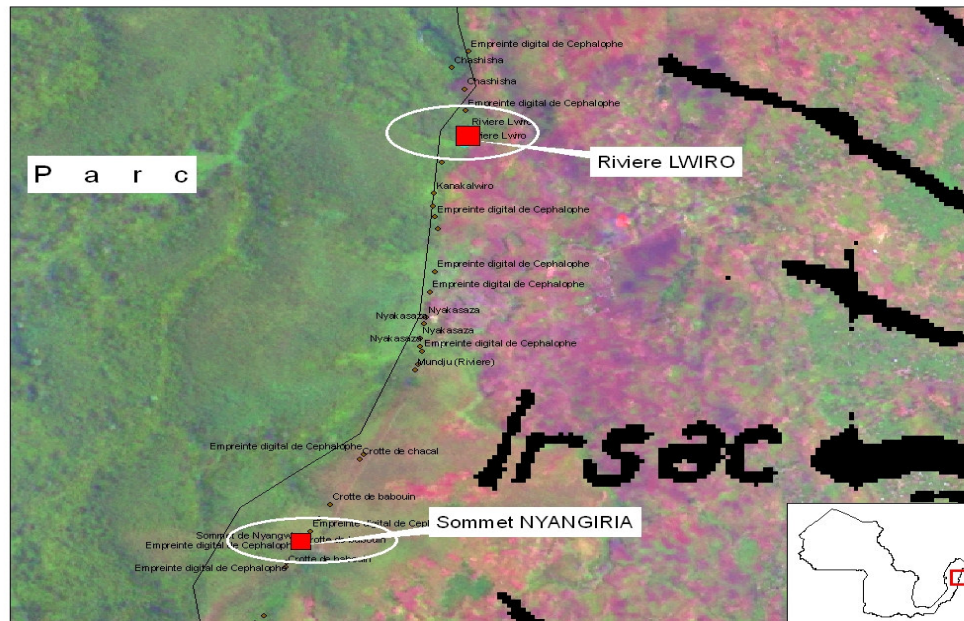
- 6 écoles primaires construites en terre et en paille
- 7 églises : protestantes, sectes et catholiques
- 4 carrières minières abandonnées
- 7 étangs piscicoles
- 2 grands marchés des viandes de brousse en provenance du PNKB placés dans 2 villages différents

La pauvreté criante faisant le lot quotidien de la population locale environnant le PNKB pousse cette dernière à se rabattre sur les ressources naturelles et plus particulièrement dans les endroits moins bien sous contrôle de l'ICCN mais le nombre des Braconniers arrêtés semble augmenter même dans des endroits sous contrôle de l'ICCN.





La déforestation est fortement accentuée aux alentours du PNKB et surtout dans le secteur de la haute altitude du PNKB et il y a même des endroits sous contrôle des bandes armées dans le secteur de la haute altitude où la carbonisation est effectuée à l'intérieur du Parc comme c'est le cas vers LEMERA.



Cette image illustre bien la situation de déforestation aux alentours du PNKB surtout dans la partie de la haute altitude.

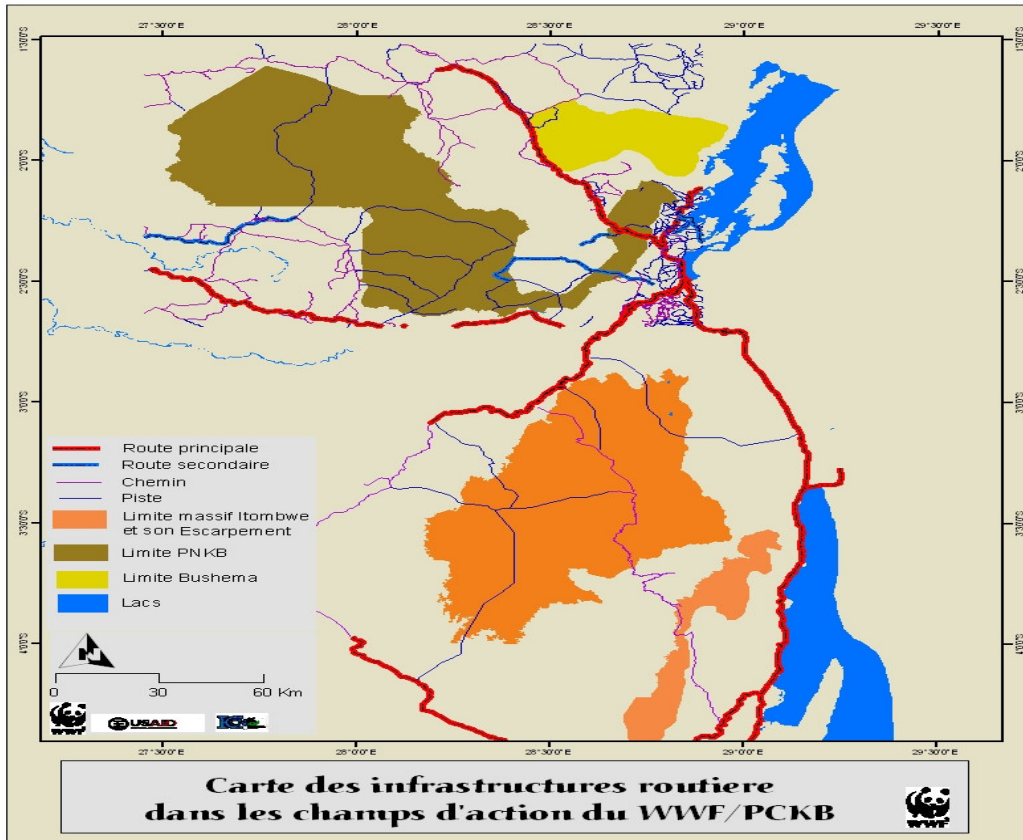
Une grande partie du secteur de la basse altitude notamment vers Nzovu, Itebero et Lulingu possède des anciens gisements des minerais exploités par les sociétés minières à l’instar de la SOMINKI et aujourd’hui, cette partie fait la convoitise des Exploitants miniers artisanaux pour le creusage des minerais comme le Coltan (Columbo tentalite), l’or, etc.



Certains de ces carrés miniers ont fermé grâce aux efforts des autorités de l'ICCN qui ont exploré toutes les voies possibles pour exercer une forte pression sur les Exploitants miniers illégaux comme le lobbying et plaidoyers (cas du processus de Durban), les patrouilles mixtes ( Gardes du Parc et Militaires),etc.

Photo de la plante envahissante (à prendre pour illustrer )

## ASPECTS SOCIOECONOMIQUES.



Les routes pour faciliter les échanges autour du Parc sont totalement dégradées. Les villages autour de celui se retrouvent donc enclavés. Le peu de production agricole de la population



## **IV .CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL**

### **4.1. Conservation de la Nature au Congo**

#### **4.1.1. Politique de conservation**

Du point de vue de la biodiversité le Congo est le pays le plus riche en Afrique et figure parmi les plus riches du monde (STUART et ADAMS 1990). Sa végétation est dominée par des forêts tropicales de basse altitude et des forêts inondées qui occupent la grande partie de la cuvette centrale du Pays. Vers le Nord et le Sud ; cette forêt se transforme en savane et forêt claire. L'Est du pays est dominé par des montagnes qui forment la lisière du grand rift africain.

De sa superficie de 2.345.409 km<sup>2</sup> ; 45% sont couverts de forêts fermées (MacKINNON/MacKINNON 1986). Des 17 différents Phytocoria distingués par White (1993) dans la région bio-géographique afro tropicale 7 sont représentés au Congo.

Cette large gamme d'écosystèmes forestiers représentée dans les APs dont : la forêt ombrophile sempervirente équatoriale, la forêt ombrophile sempervirente de montagne, la forêt mésophile semi caducifoliée subéquatoriale et guinéenne, la forêt mésophile semi caducifoliée subéquatoriale et periguinéenne, la forêt mésophile semi-caducifoliée subtropicale à distribution zambézienne, la forêt tropicale zambézienne, la forêt tropicale soudanienne la forêt sclérophylle montagnarde et littorale ; abrite une multitude d'espèces végétales et animales 11 000 espèces de plantes, 409 espèces de mammifères ; 1086 espèces d'oiseaux (STUART/ADAMS 1990).

L'importance de cette richesse a été reconnue aussi bien par l'autorité coloniale que par le gouvernement de la République Démocratique du Congo. En conséquence, un système d'aires protégées extensif a été mis sur pied.

Actuellement, la RD Congo possède un Réseau national des Aires protégées composé de 7 Parcs nationaux et 63 Réserves et Domaines de Chasse représentant plus ou moins 10,47% du territoire national ( $\pm$  215.000 km<sup>2</sup>). Le premier Parc national du Congo créé en avril 1925 le Parc National Albert aujourd'hui Parc National des Virunga est aussi le premier parc national en Afrique.

Cinq de ces Parcs Nationaux sont déjà inscrits sur la liste des biens du Patrimoine Mondial parmi lesquels le Parc National de Kahuzi-Biega.

Notons ici aussi que des 50 % des forêts tropicales du continent, 6% sont totalement protégées par l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

La volonté politique de la RD Congo est d'élargir de 10 à 15 % (350.000 km<sup>2</sup>) la superficie établie en aire protégée.

Depuis les années 80, certains pays ont trouvé que la conservation policière n'a pas permis à elle seule d'assurer la protection des APs. Ils ont trouvé qu'il fallait plutôt associer les populations riveraines à la gestion des Aires Protégées si l'on tient à leur protection. *(Chercher une phrase de Feyerabend)*

Cette approche dénommée « Conservation Communautaire » a été mise en application à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) depuis 1985 dans une phase pilote au Parc National de Kahuzi-Biega avec l'appui de la Coopération Technique Allemande (GTZ).

Depuis décembre 2007, l'ICCN vient de se doter d'une Stratégie nationale de Conservation Communautaire qui désormais sera en application dans tous ses sites.

L'actuelle révision des lois de la RD Congo est aussi entrain d'institutionnaliser cette approche en l'incluant dans la loi sur la conservation de la nature.

#### **4.1.2 Cadre légal**

Avant l'indépendance, les aires protégées étaient établies par Décret Royal, couvert par le Décret Général sur la conservation de 1937. Le 22 août 1969, l'Ordonnance-Loi n° 69-041 (Annexe 1) concernant la conservation de la nature était adoptée confirmant les aires protégées existantes et créant l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (annexe 2) comme organe de gestion. Cette législation a été adaptée par le Décret n° 244 du 21 février 1972. Décret n°023 du 22 juillet 1975 et l'Ordonnance n°73-190 du 15 mai 1978 (ANONYME 1978 a, DOUMENGE 1990). Les restrictions définies pour les parcs nationaux répondent généralement aux critères de l'UICN pour la catégorie II dans la classification des aires protégées (McNEELY et al. 1994). Ainsi, tous les actes susceptibles de nuire directement aux composantes de l'écosystème sont interdits (art.5). Cependant, l'organisation du tourisme et les déplacements indispensables au développement économique de la population sont permis. La législation ne prévoit pas la création de zones tampon proprement dites mais donne aux autorités des parcs le pouvoir de constater et poursuivre des infractions jusqu'à 50km au-delà des limites. L'Ordonnance stipule aussi que les parcs nationaux sont créés par ordonnance présidentielle sur proposition du gouvernement après vote au parlement et sans procédure d'instruction préalable (ordonnance n°69-041 de 1969).

Trois autres lois ont une importance particulière en matière de la conservation de la nature :

- La législation foncière, loi n°80.008 du 18 juillet 1980 en adaptation de la Loi Bakajika du 20 juillet 1973, déterminant que le sol et le sous-sol appartiennent à l'Etat.
- La loi de chasse, Loi n° 82.002 du 28 mai 1982, déterminant les animaux totalement protégés ainsi que les différents permis de chasse, les saisons de chasse et les techniques de chasse interdites. Une décision du Conseil exécutif de 1984 a suspendu la chasse sur tout le territoire national.



- Le Code forestier n°.....du..... qui abroge le « Guide de l’exploitant forestier de 1986

**41.3. La RD Congo et les conventions internationales en matière d’environnement**

Sur la plan international, la RD Congo est signataire de 23 Conventions Internationales en matière d’environnement. Une seule, parmi elles, a fait l’objet d’une ordonnance d’application (la Convention Internationale d’Alger du 15 septembre 1968, objet de l’ordonnance du 22 août 1969).

Nom et objet de la convention	Ville (Pays) Date
1. Convention phytosanitaire pour l’Afrique au Sud du Sahara	Londres (RU) 29 juillet 1954
2. Accord de coopération concernant la quarantaine et la protection des plantes contre les parasites et les maladies	Sofia (Bulgarie) 14 décembre 1959
3. Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	Alger (Algérie) 15 septembre 1968
4. Convention relative aux zones humides d’importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar)	Ramsar (Iran) 2 février 1971
5. Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel	Paris (France) 23 juin 1979
6. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn)	Bonn (Allemagne) 23 juin 1979
7. Convention de Vienne sur la protection de la couche d’ozone ; protocole de Londres et de Montréal	Montréal (Canada) 22 mars 1985

8. Convention des Nations-Unies sur les changements climatiques	Rio de Janeiro (Brésil) 4 juin 1992
9. Convention sur la Diversité Biologique	Rio de Janeiro (Brésil) 4 juin 1994
10. Convention sur les transports transfrontaliers des déchets dangereux et leur gestion (convention de Bamako)	Bamako (Mali)
11. Accord international sur les bois tropicaux	Génève (Suisse)
12. Convention des Nations-Unies sur les droits de la mer	Montego Bay (Jamaïca)
13. Convention sur le transport transfrontalier des déchets dangereux et leur traitement (Convention de Bâle)	Bâle (Suisse) 22 mars 1989
14. Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel	Londres (RU) 14 janvier 1936
15. Convention phytosanitaire pour l'Afrique	Kinshasa (Zaïre) 13 septembre 1975
16. Convention internationale pour la protection des végétaux	Rome (Italie) 6 décembre 1951
17. Convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (Biologiques) et à toxines et sur	Washington (USA) 10 avril 1972
18. Convention concernant la protection de fabrication du patrimoine culturel et naturel	Paris (France) 23 novembre 1972

---

19. Convention sur la prévention de la pollution de la mer résultat de l'inversion de déchets	Londres (RU) 29 décembre 1972
<hr/>	
20. Convention sur la conservation des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction ou (CITES)	Washington (USA) 3 mars 1973
<hr/>	
21. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Bonn (Allemagne) 23 juin 1979

---

#### **4.1.4 Cadre institutionnel**

A la suite de la Conférence sur la protection de la faune et de la flore en Afrique, tenue à Londres en 1933, l'autorité coloniale a établi en 1934, au sein du Département de l'Agriculture, l'Institut des Parcs Nationaux comme organisme autonome (Encyclopédie du Congo-Belge). Après l'indépendance, les parcs nationaux étaient administrés directement par le Département de l'Agriculture (ANONYME 1987a). Depuis 1969, l'ICCN est responsable de la gestion des parcs nationaux et domaines de chasse, notamment de la protection de la faune et de la flore, les recherches scientifiques et le tourisme dans le respect des principes fondamentaux de la conservation de la nature (art.2 de la loi 023 du 22 juillet 1975). Depuis 1969, l'ICCN est une entreprise publique sous tutelle du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. Il est dirigé par un Président Délégué Général nommé par le Président de la République et a son siège à Kinshasa avec 4 Directions : la direction administrative, la direction financière, la direction technique, la direction de la recherche, la direction SYGIAP et la direction de la coopération internationale se référer à la revue institutionnelle.

## **PARTIES PRENANTES**

### **QUI SONT LES PARTIES PRENANTES DU PNKB?**

Les parties prenantes de l'AP varieront en tenant compte de leur histoire, de ressources, de condition socio - économique, et autres aspects de l'AP et ses environs.

Les parties prenantes du PNKB sont :

- Des villageois qui sont dans ou près des limites du parc. : ***Communauté de base***
- Des communautés de plus déplacées du PNKB mais qui dépendent d'une manière ou d'une autre de ressources de cette AP ou voyage à travers cette AP. : ***communauté de base***
- Les autorités traditionnelles : ***coutumières***
- Les représentants du gouvernement au niveau local, national et régional. : ***Etat et ses structures***
- Les ***groupes marginalisés*** qui peuvent ne pas avoir une voie comme parti de groupes ci-dessus.
- Les individus avec des revendications de terres ancestrales (***les détenteurs de pouvoirs ancestraux sur les terres***) : ***communauté de base***
- ***Les industries extractives*** si elles sont actives dans l'AP ou en dehors des limites de l'AP
- Les ONGs locales : ***Société civile***
- La communauté internationale (habituellement représentée par les ONGs bilatérales), ***acteurs impliqués dans la mise en oeuvre***
- Les industries touristiques, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, transporteurs, ***Producteurs***
- Autres... : ***villageois et fermiers à l'intérieur du Parc. / présence de bandes armées (au niveau de chaque station)***

L'Unité de Planification du Plan de Gestion s'est réunie et a tracé un tableau provisoire des parties prenantes et le niveau auquel elles peuvent être associées.

Voici le tableau qui suit :

<b>TYPE DE PP</b>	<b>Secteur Nzovu : *Axe Nyalubemba - Kiluma *Axe Nzovu - Katusi - Luyuyu</b>	<b>A ASSOCIER / Impliquer</b>	<b>A Consulter</b>	<b>A conscientiser</b>	<b>MOINS UTILE / Pas d'action</b>	<b>COMMENT</b>
<b>Opérateurs touristique</b>		X				atelier / réunion
<b>Exploitant forestiers (concession de bois)</b>	SDG		X			Réunion à travers le MINENV
<b>Chasseurs</b>				X		Medias
<b>Pêcheurs</b>				X		Medias
<b>Pisciculteurs</b>			X			réunion
<b>Coupeur de bambou</b>				X		Medias
<b>carboniseurs</b>				X		Medias
<b>Apiculteurs (RAPI)</b>			X			Réunion
<b>Association des tradipraticiens</b>			X			Réunion /Contact physique
<b>Creuseurs artis.</b>				X		Medias
<b>Compagnie / (industrielle) des mines</b>		X				Atelier de programmation
<b>Fermiers autour du Parc (agriculteurs / éleveurs)</b>		X				Atelier de programmation
<b>Transporteurs</b>			X			
<b>Fermiers</b>		X				Atelier de programmation
<b>FDLR</b>				X		Emission Radio /Feuillet/

<b>Mayi mayi</b>			X			Contact physique
<b>ONG de conservation</b>		X				atelier / réunion de programmation
<b>ONG de droit de l'homme</b>			X			Contact physiques / Correspondance
<b>COJESKI</b>				X		Medias
<b>FEC</b>		X				atelier / réunion de programmation
<b>Eglises</b>		X				atelier / réunion de programmation
<b>Syndicat professionnel</b>				X		Medias
<b>Mutuel tribal</b>				X		Medias
<b>Chef Collectivités</b>		X				Atelier de programmation /
<b>chef de clans</b>		X				Atelier de programmation /
<b>chefs de groupement</b>			X			Contact physique / correspondance
<b>COBASKI (Comité de Bami de Sud Kivu)</b>			X			Contact physique / correspondance
<b>Pygmées</b>		X				Atelier de programmation
<b>Association des femmes</b>		X				Atelier de programmation
<b>Déplacés des guerre</b>			X			Medias
<b>WWF</b>		X				Atelier de programmation
<b>GTZ/PBF</b>		X				Atelier de programmation
<b>WCS</b>		X				Atelier de programmation

<b>UNESCO</b>			X			échanger de rapport/ réunion à travers ICCN/DG
<b>Born Free</b>			X			échanger de rapport/ réunion à travers ICCN/DG
<b>Bergorilla</b>			X			échanger de rapport/ réunion à travers ICCN/DG
<b>SNV</b>			X			Contact physique
<b>MONUC</b>			X			Réunion / contact physique
<b>UICN</b>			X			Correspondance/ Réunion / contact physique
<b>Kfw</b>		X				Atelier de planification / programmation
<b>ICCN</b>		X				Atelier de programmation
<b>FARDC / province</b>		X				Atelier de programmation
<b>MINENV Provincial</b>		X				Atelier de programmation
<b>MINENV NAT</b>			X			Contact physique / correspondance/ Réunion à travers DG/ICCN
<b>MINES Provincial</b>		X				Atelier de programmation
<b>Min Agriculture Provincial</b>		X				Atelier de programmation
<b>TITRE FONCIER / cadastre</b>		X				Atelier de programmation

<b>(Provincial)</b>					
<b>JUSTICE / Provincial</b>	X				Atelier de programmation
<b>ASSEMBLEE NAT</b>		X			Correspondance/ réunion à travers ICCN/DG
<b>ASSEMBLEE PROV</b>	X				Atelier de programmation
<b>MININTER / Provincial</b>	X				Atelier de programmation
<b>Division Provinciale /TOURISME</b>	X				Atelier de programmation
<b>SNRDA (Service National de Route desserte Agricole)</b>	X				Atelier de programmation
<b>RVA</b>			X		Medias
<b>DGM</b>			X		Medias



## IV. OBJECTIFS DE GESTION

### 4.1. Objectif général du PNKB.

Afin de mieux structurer l'hiérarchisation des objectifs du plan de gestion, à la suite d'un brainstorming, l'objectif général du PNKB a été formulé. Cet objectif général devra transcender les préoccupations ponctuelles et s'étaler sur une période de dix ans. Il s'énonce de la manière suivante:

**« Assurer la conservation de la biodiversité et la continuité du couvert végétal entre les deux phytochoria au PNKB en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien-être des populations ».**

Par la suite, l'atelier a procédé à l'identification et à la priorisation des menaces actuelles du PNKB afin de formuler l'objectif global du plan de gestion. Une liste des critères permettant (voir annexe 1) le ranking des 12 menaces identifiées a été fournie aux participants de l'atelier.

### 4.2. Objectif du plan de gestion du PNKB

Après débat, l'objectif global du plan de gestion suivant a été retenu :

**« Assurer la conservation de la biodiversité du PNKB avec l'implication des populations locales et autres partenaires au bénéfice des parties prenantes. »**

### 4.3. Objectifs spécifiques :

Les cinq objectifs spécifiques suivants du plan de gestion ont été identifiés :

1. Assurer que le développement et la gestion du tourisme durable contribuent de manière croissante au fonctionnement du PNKB et au bien-être de la population locale (*Tourisme*);
2. Améliorer l'implication effective de la population environnante dans la conservation, la gestion et la valorisation des ressources naturelles du PNKB tout en assurant les bénéfices mutuels (*Conservation Communautaire*);
3. Étendre la couverture de contrôle du PNKB à 80% de la superficie totale du PNKB. (*Protection*);

4. Améliorer le cadre institutionnel du PNKB sur base des recommandations de la revue institutionnelle de l'ICCN. (*Administration ou renforcement des capacités*);
5. Assurer que la recherche et le monitoring contribuent à l'amélioration de la gestion du PNKB. (*Recherche*).

Les programmes ont été revisités et certaines actions ont été modifiées et affectées à des programmes différents de ceux dans lesquels elles étaient contenues initialement.

Concernant les programmes, les résultats de la révision se présentent de la manière suivante:

Le programme d'intervention **TOURISME** n'a pas changé et a été maintenu comme tel.

Le programme de «**CONSERVATION COMMUNAUTAIRE**» reste comme tel.

Le programme d'intervention «**PROTECTION DU PARC**», après discussion a subi une modification. Il s'appelle désormais «**DE GESTION TECHNIQUE DES ECOSYSTEMES**».

Le programme «**RENFORCEMENT DES CAPACITES**» est devenu Programme de «**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**».

Le programme «**RECHERCHE SCIENTIFIQUE & MONITORING**» est resté maintenu comme tel.

Dans la rubrique de la reformulation des actions identifiées, certains changements mineurs sur la phraséologie ont été opérés par les participants. Par ailleurs à la lumière des explications fournies par le facilitateur, en ce qui concerne le tourisme toutes les activités en cours au PNKB actuellement doivent être repris dans la rubrique Gestion Administrative et Financière. Le tableau en **annexe V** présente le cadre logique amélioré.

## ANNEXE V. CADRE LOGIQUE AMÉLIORÉ

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS	ACTIONS
<b>Programme I :</b> Gestion du Tourisme	Assurer que le développement et la gestion participative du tourisme durable contribuent de manière croissante au fonctionnement du PNKB et au bien être des populations environnantes		
		Un document sur la gestion participative du tourisme structuré produit avec les partenaires six mois après la mise en application du PGG.	1. Structurer la gestion participative du touristique au niveau local, régional, national et international en collaboration avec les partenaires touristiques et les communautés locales.
		Le document sur la gestion participative du tourisme structuré est appliqué avec les partenaires six mois après la mise en application du PGG.	2. Opérationnaliser la gestion participative du touristique en collaboration avec les partenaires touristiques et les communautés locales.
		Les matériels promotionnels du tourisme au PNKB sont disponibles six mois après l'approbation du PGG dans le média électronique, distribués et exposés dans les endroits stratégiques au niveau local, national, régional et international.	3. Promouvoir avec la participation des partenaires le tourisme du parc au niveau local ; national ; régional et international.
		Un programme de formation des agents du PNKB et du public en	4. Assurer la formation des agents de l'ICCN/PNKB et du public en matière de

		matière du tourisme est élaboré et appliqué trois mois après l'approbation du PGG.	tourisme.
		Des attraits touristiques thematiques diversifiés sont identifiés dans et autour du PNKB dix huit mois après l'approbation du PGG	5. Identifier des attraits touristiques thematiques diversifiés
		D'autres attraits touristiques sont exploités dans et autour du PNKB dix huit mois après l'approbation du PGG.	6. Exploiter d'autres attraits touristiques au PNKB.
		Les infrastructures touristiques sont aménagés dans et autour du PNKB cinq mois après l'approbation du PGG.	7. Aménager les infrastructures liées au tourisme.
		Un protocole d'accord relatif aux mécanismes de partage équitable des avantages et bénéfices est opérationnel 18 mois après l'approbation du PGG.	8. Mettre en place un protocole relatif aux mécanismes de partage équitable des avantages et des bénéfices générés par le tourisme au niveau du PNKB avec les communautés de la zone d'influence.
<b>Programme II :</b> Conservation communautaire.	Renforcer l'implication de la population environnante dans la conservation et développement intégré.		
		Un document cadre sur l'approche de conservation communautaire au PNKB est produit en collaboration avec les autres partenaires X mois après l'approbation du PGG.	1. Développer et harmoniser l'approche de conservation communautaire (y compris la stratégie spécifique femmes, pygmées et structure de gestion participative) sur la base des évaluations récentes.
		Au moins 1 réunion réunissant le PNKB et les autres partenaires y compris les ONG est organisée	2. Améliorer la coordination des interventions communautaires autour du PNKB (stratégie de partenariat avec d'autres

		tous les X mois dès l'approbation du PGG.	ONGs).
		Au moins 2 activités génératrices de revenu sont initiées X mois après l'approbation du PGG.	3. Développer des alternatives aux ressources naturelles sauvages recherchées par la population dans le PNKB.
		Un rapport sur les faiblesses et les mesures d'amélioration de l'actuel programme d'éducation environnementale est produit et les recommandations appliquées X mois après l'approbation du PGG.	4. Renforcer le programme d'éducation environnementale.
<b>Programme III :</b> Gestion Technique des écosystèmes du PNKB.	Etendre la couverture de contrôle de l'ICCN à 80% de la superficie totale du PNKB.		
		Au moins X kilomètres de limite du PNKB ont des bornes installées avec la participation des populations X mois après l'approbation du PGG.	1. Matérialiser et protéger les limites avec la participation de la population.
		Toutes les patrouilles de surveillance sont exécutées selon le calendrier prévu dans la stratégie de surveillance X mois après l'approbation du PGG.	2. Mettre en œuvre une stratégie de surveillance (patrouille ordinaire ; mixte et intelligence).
		Les cartes indiquant la limite des 4 secteurs de surveillance du PNKB sont produites X mois après l'approbation du PGG.	3. Finaliser la délimitation de 4 secteurs (stations) de surveillance du PNKB.
		Au moins 1 correspondance conjointe (PNKB et autres partenaires locaux) est envoyée X mois après l'approbation du PGG	4. Renforcer les actions de lobbying auprès des institutions nationales et internationales pour le délogement des groupes et bandes armés présents dans le PNKB ainsi que les

		aux hautes autorités nationales (Présidence, Assemblée nationale) aux sièges des organisations régionales et internationales ainsi qu'à certaines fondations internationales.	carrières minières.
		Aucun incident majeur lié à la protection des zones névralgiques n'est signalé X mois après la matérialisation des limites.	5. Identifier et mettre en place le mécanisme de protection de zones névralgiques (couloir Nindja et carrières minières ; etc.).
<b>Programme IV :</b> Gestion administrative et financière du PNKB.	Améliorer le cadre institutionnel du PNKB sur base des recommandations de la revue institutionnelle.		
		L'effectif des gardes est porté à X, X mois après l'approbation du PGG.	1. Augmenter les effectifs des gardes sur base de la revue institutionnelle.
		La dotation en équipement et en ration de patrouille prévue dans le plan de gestion est effective et régulière X mois après l'approbation du PGG.	2. Doter les stations des matériels d'ordonnancement et équipements de brousse ; communication et charrois automobiles ; ration de patrouille.
		Les instructions relatives à la gestion des ressources humaines au PNKB contenues dans le document de la DG sont appliquées X mois après l'approbation du PGG.	3. Contribuer et adapter un programme de gestion des ressources humaines au PNKB sur base du document de la DG.
		Le manuel des procédures financière est utilisé X mois après l'approbation du PGG.	4. Élaborer un manuel des procédures financières.
		Les infrastructures du PNKB prévues dans ?????? sont	5. Construire et réhabiliter les infrastructures du PNKB (y compris les

		opérationnelles X mois après l'approbation du PGG.	stations météorologiques).
		X activités de gestion des écosystèmes du PNKB sont autofinancées par les recettes X mois après l'approbation du PGG.	6. Mettre en place un mécanisme ou un système d'autofinancement portant sur des recettes générées au PNKB.
<b>Programme V : Recherche scientifique et Monitoring.</b>	Assurer que la recherche et le monitoring contribuent à l'amélioration de la gestion du PNKB.		
		Les zones de grandes importance biologiques du PNKB sont documentés 8 mois après l'approbation du PGG.	1. Documenter toutes les zones de grande importance biologiques du Parc.
		Les zones névralgiques du PNKB identifiés continuent à être documentées (limites ; braconnage ; exploitation minière ; villages a l'intérieur du PNKB) dès l'approbation du PGG.	2. Poursuivre la documentation de toutes les zones névralgiques du parc (limites ; braconnage ; exploitation minière ; villages a l'intérieur du PNKB).
		Le système de gestion des données SYGIAP est renforcé sur base d'un programme spécifique de monitoring régulier 12 mois après l'approbation du PGG.	3. Renforcer le système de gestion des données SYGIAP par un programme spécifique de monitoring régulier pour la viabilité des espèces et des habitats et l'évolution biologique des espèces phares.
		Un programme d'inventaire et de localisation des sites culturel est mise en place six mois après l'approbation du PGG	4. Mettre en place un programme d'inventaire et de localisation des sites culturels.
		Des études sur les conditions socioéconomiques des communautés vivants autour du PNKB en rapport avec la	5. Mener des études sur les conditions socioéconomiques des communautés vivants autour du PNKB et en dégager un lien avec la conservation des ressources

		conservation des ressources naturelles du PNKB sont réalisées 12 mois après l'approbation du PGG.	naturelles du PNKB.
		Les différents acteurs impliqués localement aux conflits sont identifiés 2 mois après l'approbation du PGG.	6. Identifier les différents acteurs impliqués localement dans conflits Parc – Population.
		Les régimes fonciers traditionnel et moderne (étatique) sont analysés X mois après l'approbation du PGG.	7. Analyser les régimes fonciers traditionnel et moderne (étatique) dans la périphérie du PNKB.
		Au moins X protocoles de valorisation de X espèces du PNKB sont produits X mois après l'approbation du PGG.	8. Développer des activités de recherche axées sur la valorisation des ressources naturelles du PNKB.



## ANNEXE VI. AFFECTATION DES ACTIVITÉS SUIVANT LES SCÉNARIIS.

Action	Scénario 1: Actions malgré la présence des milices armées dans et autour du PNKB;	Scénario 2: Absence des milices armées dans et autour du PNKB.
<b>PROGRAMME I. GESTION DU TOURISME</b>		
<b>Objectif spécifique I</b> : Assurer que le développement et la gestion participative du tourisme durable contribuent de manière croissante au fonctionnement du PNKB et au bien être des populations environnantes		
1. Structurer la gestion participative du tourisme au niveau local, régional, national et international en collaboration avec les partenaires touristiques et les communautés locales.	X	X
2. Opérationnaliser la gestion participative du tourisme en collaboration avec les partenaires touristiques et les communautés locales.	X	X
3. Promouvoir avec la participation des partenaires le tourisme du parc au niveau local ; national ; régional et international.	X	X
4. Assurer la formation des agents de l'ICCN/PNKB et du public en matière de tourisme.	X	X
5. Identifier des attraits touristiques thématiques diversifiés au PNKB.	X	X
6. Exploiter d'autres attraits touristiques au PNKB.	X	X
7. Aménager les infrastructures liées au tourisme.	X	X
8. Mettre en place un protocole relatif aux mécanismes de partage équitable des avantages et des bénéfices générés par le tourisme au niveau du PNKB avec les communautés de la zone d'influence.	X	X
<b>PROGRAMME II. CONSERVATION COMMUNAUTAIRE</b>		

<b>Objectif Spécifique II : Renforcer l'implication de la population environnante dans la conservation et développement intégré</b>		
1. Développer et harmoniser l'approche de conservation communautaire (y compris la stratégie spécifique femmes, pygmées, et structure de gestion participative) sur base des évaluations récentes.	X	X
2. Améliorer la coordination des interventions communautaires autour du PNKB (stratégie de partenariat avec d'autres ONGs).	X	X
3. Développer les alternatives aux ressources naturelles sauvages recherchées par la population dans le PNKB.	X	X
4. Renforcer le programme d'éducation environnementale.	X	X
<b>PROGRAMME III. GESTION TECHNIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DU PNKB</b>		
<b>Objectif spécifique III : Etendre la couverture de contrôle de l'ICCN à 80% de la superficie totale du PNKB.</b>		
1. Matérialiser les limites avec la participation de la population.		X
2. Mettre en œuvre une stratégie de surveillance (patrouille ordinaire ; mixte et intelligence).	X	X
3. Finaliser la délimitation de 4 secteurs (stations) de surveillance du PNKB.		X
4. Renforcer les actions de lobbying auprès des institutions nationales et internationales pour le délogement des groupes et bandes armés présents dans le PNKB ainsi que les carrières minières.	X	X
5. Identifier et mettre en place le mécanisme de protection de zones névralgiques (couloir Nindja ; etc.).		X
<b>PROGRAMME IV. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU PNKB</b>		
<b>Objectif spécifique IV : Améliorer le cadre institutionnel du PNKB sur base des recommandations de la revue institutionnelle.</b>		
1. Augmenter les effectifs des gardes sur base de la revue institutionnelle.	X	X
2. Doter les stations des matériels d'ordonnancement et équipements de brousse ; communication et charrois automobiles ; ration de patrouille.	X	X

3. Contribuer et adapter un programme de gestion des ressources humaines au PNKB sur base du document de la DG.	X	X
4. Elaborer un manuel des procédures financières.	X	X
5. Construire et réhabiliter les infrastructures du PNKB (y compris les stations météorologiques).	X	X
6. Mettre en place un mécanisme ou système de financement au PNKB.	X	X
<b>PROGRAMME V : RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET MONITORING</b>		
<b>Objectif V :</b> Assurer que la recherche et le monitoring contribuent à l'amélioration de la gestion du PNKB.		
1. Documenter toutes les zones de grande importance biologiques du Parc.		X
2. Etablir un partenariat avec les universités et les institutions de recherche provinciales, nationales, régionales et internationales dans certains domaines spécifiques.	X	X
3. Renforcer le système de gestion des données SYGIAP par un programme spécifique de monitoring régulier pour la viabilité des espèces et des habitats et l'évolution biologique des espèces phares.		X
4. Mettre en place un programme d'inventaire et de localisation des sites culturels.	X	X
5. Mener des études sur les conditions socioéconomiques des communautés vivants autour et dans le PNKB et en dégager un lien avec la conservation des ressources naturelles du PNKB.		X
6. Identifier les différents acteurs impliqués localement dans conflits Parc – Population.	X	X
7. Analyser l'application des régimes fonciers traditionnels et moderne (étatique) dans la périphérie du PNKB.	X	X
8. Développer des activités de recherche axées sur la valorisation des ressources naturelles du PNKB.	X	X

## **V. SCHEMA DE ZONAGE .**

La zone d'influence devrait être délimitée en fonction des critères de l'UICN (2004). Elle devra donc inclure :

1. la périphérie immédiate qui couvre les villages situés à la limite de l'AP;
2. la périphérie éloignée qui concerne des pôles de développement distants souvent reliés aux infrastructures socio-économiques structurantes;
3. les centres de décision plus éloignés qui influencent de manière significative la gestion de l'AP;
4. les villages et les activités en cours à l'intérieur des limites du parc comme éléments faisant partie de l'analyse de la zone d'influence.